



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 09 novembre 2021

*L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis POULENC, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents :** M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY, M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Sylvain GILLET, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Alain OFFROY, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI.

**Absents Excusés :** Mme Marie ARNOULT a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, M. José BONY a donné pouvoir à Mme Nathalie SUPPLY, Mme Françoise THOMERE a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Régine MALASSIGNÉ a donné pouvoir à M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, M. Denis CHARBONNIER a donné pouvoir à Mme Sandra GUICHARD, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Claude VERNE a donné pouvoir à M. Brice RAVIER.

**Secrétaire de Séance :** Mme Nathalie SUPPLY

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Bonsoir Messieurs, avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, nous avons souhaité à ce que Val de Loire Numérique et TDF puissent nous faire un point sur l'installation de la fibre dans notre ville d'Amboise. Et bien Messieurs je vous laisse la parole, trente minutes.

*Intervention de Val de Loire Numérique et TDF.*

M. BOUTARD : Merci beaucoup Messieurs de cette intervention. Peut-être si certains ont des questions c'est le moment, je veux quand même rajouter effectivement trois éléments à ce que vous venez de dire. Nous ferons une communication dans notre magazine municipal sur le sujet de la fibre plus particulièrement à Amboise, après il y aura une communication sur le plan communautaire mais comme vous nous annoncez plutôt des bonnes nouvelles sur le secteur d'Amboise, nous allons en informer tous nos habitants. Mettre en garde aussi sur un point essentiel que vous avez dit, peut-être de petits malins qui viennent vous annoncer on vous installe la fibre, il faut payer, il faut ceci, il faut cela. On n'est jamais à l'abri, on en a entendu parler plus d'une fois. Deuxièmement, d'une réunion publique, oui nous la ferons, sans doute en tout début d'année, fin d'année ça a l'air un peu compliqué dans les emplois du temps. Début d'année, il y a les vœux mais quand même on pourra faire une réunion publique, ceci n'empêche pas cela. Un autre point que

sur lequel je voulais vous informer puisque vous dites fort justement que la fibre ne remplace pas la téléphonie mobile en tout cas elle ne vient pas à la place de la téléphonie mobile. Au titre de la Communauté de Communes, j'ai rassemblé tous les opérateurs téléphoniques de téléphonie mobile de notre territoire puisque j'ai été alerté par beaucoup de maires sur ce besoin d'installer des nouveaux pylônes. Au total une trentaine sur Val d'Amboise, une douzaine sur la Ville d'Amboise. Je n'y suis pas favorable, donc j'ai demandé aux opérateurs de nous faire état de leur plan d'installation et que nous puissions en accord avec eux de mutualiser un certain nombre de supports pour éviter qu'il y ait des pylônes partout. Mais à la fois, il faut savoir ce que l'on veut dans la vie puisque tout le monde veut avoir un accès téléphone mobile, partout, sur tout le territoire, donc il faut bien quand même des antennes relais, mais d'un autre côté pas partout et pas n'importe comment. On n'est pas obligés d'accepter pour autant. Voilà en tout cas, merci de votre présentation. Ce que vous annoncez pour le grand public, et vous verrez mes chers collègues, n'empêchera pas que la ville est obligée de se doter d'une fibre noire pour ses propres services à la fois à la Communauté de Communes, à la commune de Nazelles et à la commune d'Amboise. Nous avons fait un appel d'offre sur ce sujet. Et une fibre noire sera installée pour notre propre réseau sécurisé.

Et puis le dernier point, je tiens à le rappeler quand même, dans le chantier de la rue Victor HUGO, il n'était pas prévu d'enfouissement, la ville l'a pris à sa charge pour une hauteur de 50 000 euros pour cet enfouissement du réseau qui n'était pas prévu à l'origine. Mais comme les travaux commenceront l'année prochaine, il fallait le faire. Ça aurait été idiot de ne pas le faire alors qu'on est en train de refaire une partie des réseaux.

Merci beaucoup. Je vois que Madame GUICHARD, vous avez une intervention et une question peut-être ?

Mme GUICHARD : Oui sur le, oui sur le déploiement des antennes puisque en fait vous dites qu'il va y avoir des accords qui vont être conclus mais en fait on voit qu'à la Talboterie il y en a une, il y en a une sur la D31, il y en a une à entre Montreuil et Autrèche donc en fait ça a commencé partout et puis c'est une obligation légale la mutualisation donc voilà je vois pas pourquoi c'est une annonce ce soir alors que ça continue, enfin ça se déploie depuis déjà un certain temps donc la concertation aurait pu être entamée depuis longtemps.

M. BOUTARD : J'entends ce que vous dites Madame. Alors en une seule phrase de reproches ce que je peux comprendre mais si ce n'est pas fait on peut le reprocher encore plus. C'est fait. C'est fait. Et toutes les Communautés de Communes ne l'ont pas fait. La nôtre le fait. Premièrement. Deuxièmement, sur un certain nombre de projets, je pense que vous avez et vous savez que les opérateurs ne passent pas toujours par le domaine public mais parfois par le domaine privé. Et c'est bien sur ce sujet que tous les opérateurs autour d'une même table ont un discours subitement différent. Donc nous n'avons aucune obligation légale de les rassembler. Ils n'ont pas plus d'obligations légales sur la mutualisation si on ne les rassemble pas effectivement. Mais en tout cas, nous avons entamé cette démarche et elle n'est pas critiquable, elle est plutôt louable pour notre territoire.

Merci Messieurs, merci beaucoup, merci de votre intervention et puis nous vous recevrons avec avec grand plaisir pour le grand public. Voilà, merci à vous.

Je vais donc déclarer notre Conseil Municipal ouvert. Je vais vous donner les pouvoirs. Madame ARNOULT donne pouvoir à Madame GUERLAIS, Monsieur LAMOUREUX donne pouvoir à Madame MOUSSET, Madame THOMERE me donne pouvoir, Monsieur BONY donne pouvoir à Madame SUPPLY, Madame LADRANGE à Madame BOUVIER de LAMOTTE, Madame MALASSIGNÉ à Monsieur BOUCHEKIOUA, Monsieur CHARBONNIER à Madame GUICHARD et Monsieur VERNE à Monsieur RAVIER.

Madame SUPPLY secrétaire de séance ? Merci beaucoup, parfait.  
Je vais donc...l'ordre du jour n'appelle pas de remarques ?

Nous allons donc commencer par l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.  
Je n'ai pas reçu de corrections ou de remarques de votre part. Y en a-t-il, y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

J'ai oublié de vous dire que sur table, ce n'est pas une modification de délibération, c'est une clarification de la délibération sur l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public. C'est suffisamment complexe à comprendre et à expliquer. Mais le taux qui était donné était le taux de 2020, et vous avez le taux de 2021. Mais en fait ce soir on adopte le principe, puisqu'elle sera pour 2022 et le taux sera déclaré par décret. Et puis nous allons vous distribuer, puisqu'elle était mentionnée dans la délibération sur PRESTAL, nous allons vous distribuer l'estimation des Domaines puisque le montant a été mis dans la délibération mais je crois qu'il ne vous a pas été fourni le document des Domaines.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021,
- Et de le signer.

POUR : 33  
CONTRE :  
ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Sur la délibération 118, le vente des parcelles AZ 133, 134 et 135b. Et je laisse la parole à Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Merci.

Considérant que les parcelles communales AZ n°133, 134 et 135b sont enclavées sur un terrain privé,

La famille Portet, dans le cadre d'une indivision, se déclare intéressée pour acquérir trois parcelles appartenant à la commune.

Ces parcelles, qui font partie du domaine privé de la commune, sont enclavées sur le terrain de la famille Portet et ne présentent plus aucune utilité pour la commune. Ces dernières sont cadastrées section AZ n°133, 134 et 135b et représentent 348 m<sup>2</sup>. Elles ne sont ni accessibles au public et ne font l'objet d'aucun aménagement spécial.

Il est proposé de céder ces parcelles pour la somme de 35,92€ du m<sup>2</sup>. La famille a préalablement donné son accord pour la fixation du prix.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines s’est réunie le 26 octobre 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Alors pour l’implantation, ce sont les terrains qui jouxtent l’école Paul Louis Courier, voilà et ces terrains sont enclavés, sans aucune utilité et je dois avouer même que les futurs propriétaires ont entretenu cette parcelle pendant de longues années.

Y a-t-il des votes contre ? Trois votes contre. Quatre votes contre. Des abstentions ? Il n’y en a pas. Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Vente des parcelles AZ n°133, 134 et 135b**

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les parcelles communales AZ n°133, 134 et 135b sont enclavées sur un terrain privé,

La famille Portet, dans le cadre d’une indivision, se déclare intéressée pour acquérir trois parcelles appartenant à la commune.

Ces parcelles, qui font partie du domaine privé de la commune, sont enclavées sur le terrain de la famille Portet et ne présentent plus aucune utilité pour la commune. Ces dernières sont cadastrées section AZ n°133, 134 et 135b et représentent 348 m<sup>2</sup>. Elles ne sont ni accessibles au public et ne font l’objet d’aucun aménagement spécial.

Il est proposé de céder ces parcelles pour la somme de 35,92€ du m<sup>2</sup>. La famille a préalablement donné son accord pour la fixation du prix.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 29 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- De céder ces parcelles pour la somme de 35,92€ du m<sup>2</sup>, soit 12 500€,
- D’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférant à la vente de ces parcelles.

POUR : 29

CONTRE : 4 (M. Denis CHARBONNIER, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération 119. Délégation de Service Public : organisation d’une foire sur la thématique du végétal. Je laisse la parole à Madame Josette GUERLAIS.

Mme GUERLAIS :

Vu les articles L.1121-1 à L.1121-4 du code de la Commande Publique ;

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite faire évoluer la foire exposition qui avait initialement lieu en avril et l'orienter sur le thème du végétal ;

Cette foire se déroulera en octobre 2022, sur le site de l'Île d'Or.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle délégation de service public afin de confier l'organisation à un prestataire privé. La Ville d'Amboise concèderait ainsi à l'organisateur l'exploitation de cette activité, à ses risques et périls.

La rémunération du prestataire sera substantiellement liée au résultat de l'exploitation de la foire. A titre indicatif, les recettes sur une année pour la foire exposition d'avril se chiffrent à environ 55 000 €. La Ville d'Amboise prendra en charge la location et l'installation des structures dans la limite de 15 000 €.

De plus, il est fait le choix de la délégation de service public, ce contrat permettant de faire supporter les risques économiques au délégataire, une fois ce dernier désigné à l'issue d'un appel d'offres. En effet, la rémunération n'a pas lieu à la signature du contrat mais découle de l'exploitation du service confié. L'entreprise retenue supportera donc également les risques liés à l'exploitation.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 28 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'un recours à une délégation de service public, dit contrat de concession, pour l'organisation de cette foire végétale.

Cette délégation avait déjà été présentée au Conseil Municipal en mars 2021. Pour des raisons de calendrier, la foire du Végétal ne s'est pas tenue cette année en octobre. Elle est repoussée donc en octobre 2022 et donc c'est la raison pour laquelle nous recommençons à lancer cette délégation de service public.

M. BOUTARD : Merci Madame GUERLAIS. Effectivement, quand nous étions en pleine démarche de DSP, Monsieur OTHONIEL nous a fait état de la date qu'il avait de disponible pour l'inauguration de la Tour d'Or Blanc et c'était la date du 16 et du 17, et c'était la date qui avait été fixée dans la délégation de service public. Donc tout ça venait se confronter. Dans l'organisation, ça devenait très compliqué et donc nous avons préféré la reporter d'un an plutôt que d'ouvrir une DSP avec une année perdue. Voilà. Y a-t-il des questions mes chers collègues ? Oui Madame.

Mme BÉCHET : Bonsoir. Concernant cette foire du Végétal, c'est quelque chose qu'on vous avait déjà opposé il y a plusieurs mois quand on en avait déjà parlé. Nous regrettons vraiment que ce soit mis aux mains du privé quels que soient les engagements financiers puisque c'est votre argument principal pour défendre cet événement. Nous regrettons toutefois qu'un choix de troc aux plantes par exemple mettant en avant les associations ou les citoyens n'a pas été fait. Voilà, encore une fois le privé et ces et ces rémunérations, et ces bénéfiques sont privilégiés au détriment des citoyens et des associations qui auraient eu toute leur place dans ce type d'évènement. Nous vous opposerons donc nos 4 voix ce soir. Merci.

M. BOUTARD : Merci Madame. C'est un procès d'intentions puisque vous ne savez pas ce qu'il y a dans la délégation de service public. Et là encore une fois, les associations, il n'a jamais été dit que la porte leur était fermée. Pardon ?

*Intervention de Madame BÉCHET inaudible, absence de micro.*

M. BOUTARD : Voilà donc, je pense que bien au contraire, un certain nombre d'associations auront d'ailleurs leurs places sur aussi les notions environnementales. Deuxièmement, qu'est-ce qu'une délégation publique dans ce cadre-là ? La Ville d'Amboise, dans son organisation structurelle, pour monter un tel évènement, n'a pas les services supports, n'a pas les services supports. Donc la ville a recours à un organisateur qui est, d'ailleurs sur l'ancienne délégation était une association, et non pas une société privée, une association qui vient j'allais dire faire la mise en œuvre de la foire. En aucun cas c'est une foire du privé, pour les privés, que la ville cautionnerait. Ce n'est pas la démarche. Voilà, je tiens à vous dire sur cette notion-là, et encore une fois, la ville doit organiser des évènements mais nous ne pouvons pas toujours solliciter nos services sur des organisations aussi lourdes qui mettent quand même beaucoup de temps à être organisées.

Madame GAUDRON, vous avez demandé la parole. Peut-on donner un micro à Madame GAUDRON ?

Mme GAUDRON : Oui bon j'ai pas spécialement d'inquiétude par rapport à une délégation de service public mais je pense que c'est une démarche qui est intéressante. Par contre, c'est vrai que il faut arriver à trouver des candidats ce qui n'a pas été d'ailleurs une mince affaire puisque je crois que la dernière fois, il n'y avait qu'un candidat voilà. Donc on espère et j'espère qu'il y aura plus de candidatures pour pouvoir vraiment faire un choix éclairé. Ce qui est important finalement dans cette délégation c'est de bien définir ce que veut la ville en termes de conditions, de prestations et je pense que c'est là avant tout où il sera important d'être d'être attentif et de voir si cette délégation répond à notre attente. Je pense que c'est surtout ça. Voilà donc on n'a pas d'opposition évidemment sur cette délégation. On sera bien-sûr intéressés pour participer. Juste je suis membre de cette et c'est vrai que faire les réunions à 09h00 du matin c'est quand même très compliqué, moi professionnellement je ne peux pas. Voilà si on peut éventuellement les mettre plutôt en fin d'après-midi ça m'arrangerait.

M. BOUTARD : Vous avez mis un petit micro dans mon bureau. C'est une remarque que j'ai faite à nos services, les élus sont des gens qui travaillent et un jeudi matin à 09h00, c'est compliqué pour nos élus. Je crois que nos services l'ont bien entendu Madame GAUDRON, merci.  
Monsieur GILLET.

M. GILLET : Plutôt qu'aller sur la DSP opposer public/privé, il faut aller plutôt sur le contenu. Qu'est ce qu'on met derrière végétalisation, surtout pour des gens qui défendent l'environnement. Il y a un spectre qui est énorme la végétalisation dans la ville, la lutte contre le réchauffement climatique, voilà. Donc vous avez énormément de sujets à aborder, des choses très intéressantes. Aller sur le fond et voilà mon propos c'est de dire que le contenu du sujet est plus important qu'aller dire public/privé est ce que ça va bien être fait dans une DSP ou pas, donc là il y a vraiment matière à travailler.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Effectivement, la DSP est un outil utilisé énormément par les collectivités. J'allais dire la présentation qui nous a été faite au préalable, heureusement que des délégations de service public existent puisque les collectivités en tant que telles ne peuvent pas porter elles-seules ce genre de projets. Merci de cette intervention. On va passer aux voix si vous voulez bien. Qui est contre ? 3 voix, 4 voix. Qui s'abstient ? Merci beaucoup pour les autres qui votent pour.

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : COMMERCE

#### Délégation de Service Public : organisation d'une foire sur la thématique du végétal

Vu les articles L.1121-1 à L.1121-4 du code de la Commande Publique ;

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite faire évoluer la foire exposition qui avait initialement lieu en avril et l'orienter sur le thème du végétal ;

Cette foire se déroulera en octobre 2022, sur le site de l'Île d'Or.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle délégation de service public afin de confier l'organisation à un prestataire privé. La Ville d'Amboise concèderait ainsi à l'organisateur l'exploitation de cette activité, à ses risques et périls.

La rémunération du prestataire sera substantiellement liée au résultat de l'exploitation de la foire. A titre indicatif, les recettes sur une année pour la foire exposition d'avril se chiffrent à environ 55 000 €. La Ville d'Amboise prendra en charge la location et l'installation des structures dans la limite de 15000 €.

De plus, il est fait le choix de la délégation de service public, ce contrat permettant de faire supporter les risques économiques au délégataire, une fois ce dernier désigné à l'issue d'un appel d'offres. En effet, la rémunération n'a pas lieu à la signature du contrat mais découle de l'exploitation du service confié. L'entreprise retenue supportera donc également les risques liés à l'exploitation.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 28 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 29 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- ♦ De valider le principe d'un recours à une délégation de service public, dit contrat de concession, pour l'organisation de cette foire végétale.

POUR : 29

CONTRE : 4 (M. Denis CHARBONNIER, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération numéro 120. Sur les Affaires Générales. Achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL.

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite acquérir les bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

L'entreprise PRESTAL, installée sur la parcelle cadastrée BM 352 a été mise en liquidation judiciaire le 24 novembre 2020 (jugement publié le 15/12/2020).

Dans le cadre d'une rénovation du quartier, du Faubourg du Bout des Ponts, avec la réhabilitation de friches industrielles autour d'un projet culturel ou artistique, la Ville d'Amboise souhaite acquérir le site immobilier composé de plusieurs bâtiments dont l'élément principal est signé GUSTAVE EIFFEL.

Cette parcelle de 7 829 m<sup>2</sup> est située au Nord de la commune d'Amboise, sur la rive droite, à proximité immédiate de la gare SNCF, dans une zone mixte où se trouvent à la fois de l'habitat ancien et des bâtiments commerciaux ou industriels.

Le Service des Domaines a été une saisi en amont et a estimé le site à hauteur de 785 000 €.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir les bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL pour la somme de 800 000€,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférant à la vente de ces bâtiments.

Avant de passer au vote, il y a quelques explications à vous donner qui ont, en plus, je dirais évoluer, depuis la décision première. En fait, Monsieur et Madame PIRET, qui sont aujourd'hui les propriétaires de cet espace nous ont fait état à la cessation d'activité de l'entreprise qui louait leur bâtiment de cet intérêt architectural dans le quartier. Ils nous ont averti, tout de suite que ce bâtiment était en vente. Ce bâtiment n'est pas un bâtiment anodin pour trois raisons.

Il est un haut lieu de l'industrie amboisienne, avec une histoire particulière, entre autres la fabrication de certaines pièces de Facel Véga, ces voitures bien connues malheureusement dans certaines circonstances pour CAMUS, puisqu'il s'est tué en Facel Véga.

Mais aussi un lieu qui a été un haut lieu de l'industrie par la suite puisqu'il a fabriqué un certain nombre de capots de voitures mais aussi de lampadaires, d'éviers, de portes de métros et toutes autres pièces métalliques.

Et puis ce bâtiment est dans un quartier, où je pense nous l'avons tous constaté les élus qui connaissent bien la ville, qu'il y avait dans le Faubourg du Bout des Ponts le besoin de revitaliser ce quartier.

Nous avons eu dans le même temps le porté à connaissance de l'Etat sur les risques d'inondation et cette partie est inconstructible à l'habitat. Dans un projet, puisque la ville veut l'acquérir pour y faire quoi vous me direz.

Trois étapes vont être importantes au choix. La consultation citoyenne en premier lieu sur qu'est-ce que ce lieu devrait et pourrait devenir ? Deuxièmement, on relève dans notre ville un manque évident d'une salle multifonctionnelle puisque nous sommes ici dans la Salle des Fêtes et quand on a une ville de 13 000 habitants sur un bassin de 30 000 habitants, on arrive à être un peu dans une pièce étriquée.

Et troisièmement, un lieu qui pourrait recevoir des événements publics mais aussi des événements privés.

Une deuxième étape devra se mettre en place sur tout simplement le modèle que nous devons choisir sur la gestion et je mettrai en place une commission spéciale d'élus d'une...sur le modèle que nous devons choisir pour porter ce bâtiment. Il n'est pas obligé d'être porté en régie, il peut être porté suivant d'autres modèles.



Et troisièmement, c'est une étape pas des moindres qui devra, qui a déjà commencé en partie sur les sols, mais quel potentiel et jusqu'où nous devons pousser la réhabilitation de ce lieu. Grand malin celui qui pourrait me dire ce soir il faut y mettre des millions. C'est-à-dire que veut-on en faire, c'est la première question. Et en face de ça, quel chantier doit-on mener sur cela. On a, on sait pertinemment qu'il y a un certain nombre de programmes sur la réhabilitation de l'habitat, du milieu industriel. Voilà j'espère que demain nous aurons d'ailleurs une bonne nouvelle sur les fonds friches, je croise les doigts. Nous aurons une réponse demain sur l'ancienne caserne des pompiers et nous devons là aussi sur ce genre de bâtiments avoir une prétention à la hauteur de notre ville. Je l'ai toujours dit je le répète, notre ville doit porter des projets. Elle ne le portera pas sur un an, elle le portera de façon mesurée et elle le portera aussi dans l'intérêt de notre Ville d'Amboise. Et là, encore une fois, ce n'est pas parce que c'est un bâtiment public que nous ne pouvons pas non plus avoir recours à des fondations et que nous ne devons pas en faire un outil à mettre à disposition du privé avec des montants de location. Tout cela devra se construire, tout ça doit se construire mais nous étions arrivés à une étape avec les propriétaires qui était tout simplement, je pense qu'ils sont arrivés à presque un an de ce bâtiment qui leur coûte et qui ne leur rapporte rien et qui aurait pu nous échapper alors qu'il fait partie de l'histoire de notre ville.  
Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 22 septembre dernier, vous nous avez informés être en contact effectivement avec Monsieur et Madame PIRET, les propriétaires de l'entreprise PRESTAL, dans le but éventuellement d'en faire l'acquisition. Par cette délibération aujourd'hui, vous nous annoncez officiellement cette acquisition par la Ville d'Amboise pour un montant de 800 000 euros. Cette décision nous conduit à vous poser des questions sur la destination finale de cette ancienne usine mais également à vous faire part de nos inquiétudes quant à l'engagement colossal des finances de la ville que peut représenter cette acquisition, surtout concernant les frais y afférents. En effet, pourquoi avoir acquis cette usine au prix de 800 000 euros sans, à priori, avoir négocié cette acquisition à la baisse. Pour information, les établissements PRESTAL sont en liquidation depuis deux ans, en vente depuis fort longtemps et ils n'ont jamais trouvé acquéreur. Vous êtes-vous posé la question de savoir pourquoi ?  
Outre le prix exorbitant qui sera payé par la Ville d'Amboise pour un bâtiment qui de surcroît, comme vous l'avez dit, est situé en ZDE donc sur une zone très inondable, quel montant avez-vous budgété, c'est ça qui nous intéresse pour la dépollution des sols et des travaux de désamiantage ? Quel sera donc le coût total d'investissement de ce projet dont nous ignorons encore la vocation et quel sera son coût de fonctionnement. Le quartier du Bout des Ponts mérite toute notre attention en effet nous sommes d'accord sur ce point. Avec l'implantation de l'œuvre d'OTHONIEL ainsi que la rénovation de Notre Dame du Bout des Ponts mais aussi le projet de rénovation du quartier de la gare, nous avons déjà amorcé sa restructuration. Mais la rénovation de ce quartier doit à notre sens s'inscrire dans un projet global, pensé, réfléchi et chiffré. Or, cette acquisition nous semble précipitée, inopportune et très dangereuse pour les finances de la ville.

M BOUTARD : Merci de vos propos élogieux Madame SANTACANA. La destination finale, je crois vous en avoir donné déjà les éléments dans la présentation. Alors, d'un côté je veux bien qu'on me dise, et nous aurions fait le choix vous me l'auriez reproché en disant vous n'avez consulté personne voilà. Le choix de la majorité et d'un autre côté de aussi faire participer les concitoyens. Je pense vous avoir aussi répondu sur la partie des travaux. Il n'y a pas de précipitation sur l'acquisition. Je tiens à rappeler quand même que les établissements MABILLE achetés par la

Communauté de Communes n'ont connu aucuns travaux depuis vingt ans, ils ont perdu plus que la moitié de leur valeur.

Mme SANTACANA : Et pour cause...

M. BOUTARD : Je termine. Et donc ça c'est irresponsable, ça c'est irresponsable. Donc nous n'irons pas sur ce chemin-là. Une acquisition c'est une volonté politique aussi de rénovation. Sur ce que vous dites, je pense que vous faites deux erreurs sur les établissements PRESTAL. Vous faites l'erreur entre la société qui a exploité et les propriétaires fonciers qui ne sont pas du tout les mêmes. Monsieur et Madame PIRET n'étaient pas les dirigeants de la société PRESTAL mais c'était bien la société qui était à l'intérieur. Non, non, si ça change tout. Bah si. Excusez-moi, quand vous êtes locataire vous n'êtes pas propriétaire. Ne dites pas ça change rien. C'est-à-dire que la vocation industrielle à l'intérieur n'a rien à voir avec l'acquisition du foncier. C'est-à-dire la reprise de la société PRESTAL en tant qu'exploitant en métallurgie n'a rien à voir avec la structure immobilière qu'est le bâtiment PRESTAL.

Mme SANTACANA : Excusez-moi Monsieur BOUTARD. Là, on rachète bien les murs ?

M. BOUTARD : On rachète les murs.

Mme SANTACANA : Donc on rachète bien les sols pollués avec ?

M. BOUTARD : Alors les sols pollués, ça c'est une autre question. Je pourrai faire d'autres, non mais je pourrai faire plein d'autres remarques aussi, c'est-à-dire que la question de la dépollution elle arrivera, on devrait solliciter le fonds friches.

Mme SANTACANA : Vous vous rendez compte que ça peut coûter jusqu'à quatre ou cinq millions d'euros une dépollution, enfin un site comme ça.

M. BOUTARD : Non mais vous vous imaginez bien qu'avant d'acheter le bâtiment, il n'y a que de l'huile sur les sols.

Mme SANTACANA : Mais l'huile c'est un polluant.

M. BOUTARD : Chère Madame, vous savez sans doute mieux que nous...

Mme SANTACANA : C'est des hydrocarbures.

M. BOUTARD : Non alors là vous vous trompez. Je pense qu'avant de s'avancer dans des notions à la fois de constats techniques, on va en rester sur les aspects décisionnels. Alors, moi je vais être très clair avec vous parce que...si vous voulez bien je vais terminer mon propos et vous pourrez prendre la parole par la suite. Mais, sur ce bâtiment, qui est un bâtiment historique, que tout le monde reconnaît en tant que tel, moi je ne veux surtout pas voir un acquéreur venir, le démonter... alors vous savez tout mieux que tout le monde. Moi je peux vous dire qu'il y a des gens intéressés puisque ce bâtiment a été monté en région parisienne, acheté par la famille MABILLE, et remonté à Amboise. Donc c'est une opportunité pour le quartier. Le projet et la précipitation des travaux n'est pas à l'ordre du jour. Nous ne sommes pas des gens précipités, la peur n'est pas le sujet de ce soir parce que vous pouvez faire peur à tout le monde parce que la politique de la peur en ce

moment on ne connaît que ça. Il y a des gens qui sont sur les chaînes de télévision tous les jours pour faire peur.

Mme SANTACANA : Je ne vous parle pas de ça, je vous parle de l'argent, de l'argent des amboisiens...

M. BOUTARD : Notre ville, notre ville Madame, Madame SANTACANA, s'il vous plaît à chaque Conseil on ne va pas recommencer, à chaque Conseil on ne va pas recommencer ! Donc sur cette acquisition, nous avons vu Monsieur et Madame PIRET sur le dernier point que vous abordez. Monsieur et Madame PIRET, le prix de la vente qu'ils ont souhaité, n'était pas de 800 000, était bien au-dessus de 800 000. Donc quand vous dites qu'il n'y a pas eu de négociation, c'est encore une fois un procès d'intentions. Il y a eu négociation. Nous les avons reçus plusieurs fois. Quant au prix de la vente, nous les avons reçus plusieurs fois et parce que, je vais vous donner leurs propos, parce que c'est la Ville d'Amboise, ils se sont quasiment, puisque on était à plus de 400 000 euros de l'estimation des domaines, et il y avait des promoteurs qui étaient intéressés à ce prix, moi je ne remets pas en cause la parole de Monsieur et Madame PIRET, ce sont des gens respectables.

Mme SANTACANA : Moi non plus Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Et pour terminer, nous avons trouvé un accord sur le quasi montant, c'est-à-dire à 15 000 euros près, sur le montant de l'estimation des domaines. Maintenant une ville comme la nôtre doit avoir des projets, cela en est un, il ne sera pas porté sur un ou deux ans en investissement, bien loin de là et je vous ai donné un certain nombre d'éléments sur le portage financier et sur la structure que nous devons choisir pour le porter. Je vous dirai simplement je gère suffisamment de dossiers calamiteux à la Communauté de Communes pour savoir quel est le modèle que je ne choisirai pas, ça c'est sûr.

Mme SANTACANA : Alors pour, si vous me permettez de répondre par rapport à la friche MABILE qui, comme vous le disiez si bien a été acquis il y a plus de 20 ans par la Communauté de Communes et la présidence de l'époque, pourquoi les travaux ne sont pas encore faits ? Mais parce que le coût de dépollution des sols est pharaonique donc là l'idée c'est plutôt de ne pas se retrouver dans le même procédé. Effectivement, je suis plutôt d'accord avec vous c'est un bâtiment remarquable. Je l'ai visité à l'époque où on faisait Rétrofolies avec Monsieur PEYRARD et c'est vrai que c'est quelque chose de remarquable au niveau de la structure. C'est pas ça et je comprends bien ce que vous voulez y faire, mais le problème c'est qu'il y a quand même des coûts et ça c'est factuel. C'est à dire que derrière quand on se lance dans un investissement comme ça, on ne peut pas ignorer qu'il y aura une dépollution des sols à faire. L'avez-vous chiffrée ?

M. BOUTARD : Mais chère Madame, on n'a jamais sous-estimé la teneur. Maintenant, vous êtes sur un modèle où vous pensez que la collectivité doit tout porter. Pourquoi d'ailleurs sur les établissements MABILLE, il n'a jamais été entamé une procédure avec des partenaires privés qui auraient pu y faire de l'investissement. Pourquoi ? Pourquoi a-t-on laissé les toitures s'effondrer, pourquoi a-t-on laissé la végétation envahir les lieux. Aujourd'hui, pour le mettre en sécurité à la Communauté de Communes, vous savez que ça va nous coûter 100 000 euros cette année.

Mme SANTACANA : C'est fort possible.

M. BOUTARD : Alors, je vais vous dire, PRESTAL, nous avons un patrimoine remarquable. Je ne veux pas qu'il soit démantelé, qu'il soit abimé, nous avons consulté l'association de quartier, nous avons consulté des habitants du quartier qui trouvent que c'est d'ailleurs une excellente idée et le projet de quartier, entre autres avec Maison.fr qui va se déplacer à la Boitardière, et après de longues discussions, nous arriverons à un accord, nous sommes arrivés à un accord sur la démolition des silos et sur le maintien d'un certain nombre de structures. Et il y a aussi en vente, je ne vous le cache pas, une structure propriété de Saint-Gobain où il y a eu une période Point P et un garage automobile sur laquelle sans doute la ville se positionnera. Nous avons une politique de réserve foncière, ce qu'il n'y a pas eu dans notre ville, ce qu'il faut avoir dans notre ville quand on veut redynamiser un quartier. L'œuvre de Jean-Michel OTHONIEL est très belle mais ce n'est pas... et la restauration de l'église très bien, mais quand vous dites qu'il faut rénover un quartier et lui donner une nouvelle image, quand vous n'avez que des friches industrielles dans le quartier ou que vous n'allez avoir que ça, je pense que oui il y a un projet à construire. L'acquisition de PRESTAL fait partie de ce projet et pour l'avoir fait visiter à un certain nombre d'opérateurs, tous nous ont dit que ce serait une folie de ne pas l'acquérir et de le laisser partir. Donc effectivement, il y a un plan d'investissement qui vous sera présenté, il prendra du temps. Il ne sera pas que sur les deniers de la ville puisqu'il y a des demandes de subventions qui doivent être faites, entre autres sur du fonds européen, sur du fond d'Etat, sur du fond friches puisque d'ailleurs nous serons candidats à la prochaine ouverture du fond friches. Et il y a aussi le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui dans toutes mesures peuvent être des partenaires. Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui donc vous allez pas pouvoir nous dire si les machines qui sont à l'intérieur seront conservées. J'imagine que vous allez nous dire que ça fera partie de la concertation.

M. BOUTARD : Si les machines qui sont à l'intérieur seront conservées ? Oui, à la fois si vous voulez quand on fait un établissement recevant du public, il y a des conditions de sécurité et je ne suis pas architecte, je ne suis pas technicien, il y a des pièces exceptionnelles, je dirai plus que celles qui sont à l'intérieur, c'est celles qui sont à l'extérieur qui sont signés Facel Véga 1920 New-York. Ce sont des pièces, enfin pour les amateurs, ce sont des pièces de musée. Cette structure Eiffel est l'histoire de l'exposition universelle et la construction du dirigeable. Nous avons cette chance. Maintenant, effectivement, tout projet a un coût, tout projet engage une responsabilité mais à la fois quand on ne fait rien on peut être encore plus critiqué.

Mme GUICHARD : Donc nous il nous semblait que les machines à l'intérieur représentaient un patrimoine et que ça devrait être pris en compte dans la dans le futur projet qui serait fait. Sinon bien évidemment on partage l'avis de de de de du deuxième groupe politique d'opposition ici à savoir un investissement de 800 000 euros qui n'avait jamais été mentionné je pense à ce jour puisqu'on nous dit toujours qu'il faut économiser l'argent des amboisiens, puisque vous ne daignez pas nous rémunérer, nous défrayer nous neufs conseillers municipaux. Mais par contre, pour trouver 800 000 euros, il y a aucun souci. Comme de passer de 60 000 euros pour l'œuvre d'OTHONIEL à 200 000 tout d'un coup il y a de l'argent. Donc sinon évidemment on est on pense bien entendu que les sols sont pollués tout comme MABILLE et que on est à peu près d'accord on estime que peut-être il peut y avoir pour 2 millions d'euros au moins de dépollution des sols. En effet, ça dépend des profondeurs et il y a pas que de l'huile en surface et ça je sais pas s'il y a un élément qui est noté dans le document là. On n'a bien évidemment pas assez d'éléments comme d'habitude quand vous prenez des décisions. Donc voilà on aimerait bien en savoir plus. Et puis il y a évidemment le désamiantage aussi, qui d'après les architectes qui sont aussi un petit

peu au courant du projet bah nous interpellent là-dessus. Et puis par rapport au patrimoine, donc en ce moment en fait à Amboise il y a un deuxième lieu qui mériterait l'attention de la Ville d'Amboise, c'est l'huilerie qui ferme, et donc il y a différentes personnes aussi qui pensent que c'est un lieu qui mériterait tout autant l'attention de la mairie que ce qu'elle porte pour pour PRESTAL. Donc l'huilerie, c'est aussi des savoir-faire, c'est un tout petit, c'est un petit truc de rien du tout qui n'apporte pas de prestige évidemment à la ville, c'est juste l'histoire des gens et on trouve ça quand même dommage que ça parte sans qu'il y ait le moindre, la moindre attention là-dessus. Voilà. Donc on aimerait aussi savoir comment se fait-il que ces 800 000 euros sortent du chapeau aujourd'hui, à moins que cela soit prévu depuis longtemps. Merci.

M. BOUTARD : Je vais répondre très simplement Madame GUICHARD. Je crois que définitivement vous ne comprenez pas les règles de la comptabilité publique et surtout pas le Code des Collectivités Territoriales sur les défraiements d'élus. Ce n'est pas le Maire qui le décide, il y a des règles Madame, il y a des règles. Et quand vous avez été au Conseil Municipal, le deuxième après installation, les règles sont clairement édictées. C'est pas moi qui les fixe. Vous savez que la Ville d'Amboise même si elle a eu pendant très longtemps une notion de principauté, ce n'est pas moi qui en fais les lois. Et la Ville d'Amboise répond aux lois de la République.

Sur ce que vous dites, moi je trouve ça formidable et je vais reprendre le propos de mon prédécesseur qui disait ce qu'il y a de formidable c'est que dans chaque individu il y a un technicien en tout. Oui il y a un technicien en tout. Que vous m'annonciez des chiffres de 4 millions, de 2 millions alors moi je ne sais pas, mais moi je fais confiance aux entreprises spécialisées, à nos techniciens. En tout cas c'est pas les montants que la ville mettra parce qu'il n'y a pas autant que vous le pensiez à mettre sur ce projet-là simplement en désinfection.

Sur l'huilerie, Madame, là encore une fois vous vous trompez. Je m'y suis rendu, à deux occasions. Et j'ai rencontré les propriétaires. Faut-il que les propriétaires veuillent vendre à la ville et faut-il que dans ce bâtiment, vous pourriez me faire le reproche là aussi de l'acquisition pour en faire quoi. Ce bâtiment est un bâtiment d'habitation que je connais depuis très longtemps puisque j'ai connu la famille DEBALLON qui était là, et je pense que la famille, en fait la sœur, la fille DEBALLON si je puis dire, en fait la dernière héritière avec qui j'ai échangé, puisque j'y suis allé avec Madame MOUSSET puis j'y suis allé une autre fois visiter l'infrastructure, souhaite à ce que ce lieu soit un lieu de vie. Et en plein cœur de ville je ne... la Ville d'Amboise n'a pas besoin d'une maison d'habitation. Je pense qu'il n'y a pas de comparaison. Et ça ne renie pas l'histoire de ce bâtiment, l'histoire de la ville, l'histoire de l'huile de noix. Et voilà maintenant vous pouvez vous en porter acquéreur mais la ville ne peut pas acheter toutes les maisons historiques malheureusement de son périmètre. Et j'allais dire tant mieux puisque c'est avant tout une maison d'habitation avec une toute petite partie huilerie que bien sur je trouve formidable. Maintenant, il y aura peut-être quelqu'un qui s'intéressera à un projet de refaire une huilerie. Je ne sais pas. En tout cas, je sais qu'ils cherchent. Et si l'opportunité arrivait jusqu'à mes oreilles ou à celles de mes collègues, je les orienterais vers la propriétaire sans aucun problème. Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Oui je me permets d'intervenir parce que c'est un c'est un c'est un très beau projet tout ce qui concerne le patrimoine industriel. Je pense que là-dessus on se rejoint. C'est vrai que vous avez souvent évoqué là le projet de MABILLE, de la fonderie donc je vais quand même revenir un petit peu dessus parce qu'il faut s'en servir aussi pour peut-être ne pas recommencer ou faire attention à d'autres acquisitions et les dangers qu'il peut y avoir derrière. C'est vrai que les friches industrielles il y en a partout dans beaucoup de villes, on le sait c'est un vrai sujet un vrai souci d'ailleurs je pense que si l'Etat s'engage on verra parce que les montants je sais pas s'ils seront à la hauteur des attentes des élus, mais de s'intéresser à ces friches industrielles qui en fait personne

ne veut les acheter. Enfin, moi je veux bien que le le PRESTAL il y ait plein de gens qui aient envie de l'acquérir. J'ai été élue à la Communauté de Communes, chargée du développement économique et ça fait un certain temps que ces bâtiments ont cherché acquéreur et trouvait pas. Donc je suis pas sûre que tout le monde se précipite pour acheter ce type de bâtiment dont on sait que derrière, Myriam SANTACANA l'a rappelé, il y a énormément de frais derrière et de toute façon je pense que voilà le prix, le prix est beaucoup trop élevé par rapport à ce qu'on va pouvoir en faire et tous les travaux qui sont à venir. Sur la fonderie MABILLE, là clairement je vois pas qui à part une collectivité pouvait prendre ça. Personne n'en voulait. C'était en train de gentiment de périliter parce que c'était c'est des vieux bâtiments avec là-aussi de l'amiante enfin bref tous les toutes les activités économiques qui voulaient s'installer préféraient des bâtiments neufs sur un foncier hors d'eau puisque c'est aussi des zones inondables, faut pas l'oublier, et on peut comprendre effectivement que les activités économiques elles aient fait d'autres choix. Finalement, il fallait trouver aussi d'autres destinations. Donc ce projet de la fonderie MABILLE, j'y ai beaucoup travaillé, j'ai d'ailleurs un magnifique dossier puisque j'avais été assez loin dans le projet puisqu'on voulait en faire un lieu dédié à l'artisanat d'art, on avait été très très loin sur le...je l'ai à votre disposition, malheureusement et un certain nombre d'élus ruraux puisqu'on l'avait présenté en Conseil Communautaire qui ont refusé le projet. Voilà, c'est comme ça que ça s'est passé. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a beaucoup de contraintes, il y en a aussi certainement à PRESTAL, il y en avait beaucoup aussi et il y en a beaucoup sur tout le domaine de la fonderie MABILLE parce qu'on est en zone inondable. Et en fait ce qu'il s'est passé c'est qu'on ne pouvait pas détruire les murs, parce que détruire les murs c'était se priver de droit de construction. Voilà je redis les choses parce que vous avez des fois tendance un peu à passer rapidement sur des décisions qui sont complexes vous le savez très bien...

M. BOUTARD : Vous êtes bien la seule à dire que je fais des Conseils rapides.

Mme GAUDRON : C'est des c'est des sujets qui sont complexes et je pense qu'il faut des fois prendre un peu le temps d'expliquer pour ne pas balayer d'un revers de main les efforts et le travail des élus précédents. La fonderie MABILLE moi j'espère qu'il reste un projet parce que du coup on a l'impression qu'on passe à PRESTAL et MABILLE on sait pas trop ce que ça devient moi je pense qu'il est important de retravailler les deux dossiers ensemble et d'ailleurs c'est un peu surprenant qu'il y en a un qui est porté par la Communauté de Communes et l'autre serait porté par la ville. Pourquoi la ville d'ailleurs ? Je sais pas. Ça peut aussi être intéressant que la Communauté de Communes s'intéresse aussi à ce patrimoine. Il y a sur la fonderie MABILLE tout le fronton Loire qui est magnifique et ça faisait partie aussi des projets sur lequel on avait travaillé d'une réhabilitation de ce fronton qui est vraiment extrêmement intéressant. Donc penser qu'il n'y a rien eu de fait sur tout ce secteur de la fonderie et MABILLE est une, n'est pas une réalité c'est...et j'espère en tout cas que ces projets seront toujours à l'ordre du jour et seront revus parce qu'il y a ces fonds friches industrielles. C'est vrai que quand j'ai entendu ces annonces là je me suis dit bon peut-être qu'on va avoir des opportunités de pouvoir y revenir parce que c'est sûr qu'on va avoir des frais des frais énormes pour pouvoir remettre en état, ne serait-ce que détruire et pouvoir reconstruire c'est déjà en soi extrêmement lourd. Voilà en tout cas sur les propos de ma collègue Myriam SANTACANA, je suis tout à fait en phase avec ce avec ce qu'elle disait. Je pense que le projet on a un peu l'impression de mettre un peu la charrue avant les bœufs et on ne sait pas bien pour faire quoi on achète. Et je pense qu'on achète beaucoup trop cher.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON, vous m'avez donné les meilleurs arguments. Vous venez, par votre explication, de donner les meilleurs arguments à une seule différence c'est que le

projet MABILLE c'est vous qui l'avez porté donc il est formidable, et que le projet PRESTAL, parce que nous le porterions, il serait détestable. Bah si, vous savez...

Mme GAUDRON : Ecoutez, arrêtez de de caricaturer mes propos. Qu'est-ce que je viens de dire ? De dire que c'est un projet...

M. BOUTARD : Vous avez exactement dit que MABILLE était un beau projet, que c'est un patrimoine industriel à conserver et qu'il fallait poursuivre ce projet porté par la Communauté de Communes.

Mme GAUDRON : C'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que le projet...les deux projets...

M. BOUTARD : Bah si, vous y avez travaillé.

Mme GAUDRON : Ne me caricaturez , ne caricaturez pas mes propos...

M. BOUTARD : Et bien c'est ce que vous faites sur les miens...

Mme GAUDRON : Non...

M. BOUTARD : Mais si...

Mme GAUDRON : Non non non je dis simplement...

M. BOUTARD : Moi je n'ai jamais dit que MABILLE ce n'était pas bien.

Mme GAUDRON : Si, c'est ce que vous venez de dire.

M. BOUTARD : Non j'ai dit qu'il n'y a rien eu de fait.

Mme GAUDRON : On reprendra mais je vous ai expliqué que justement ce n'était pas vrai.

M. BOUTARD : Bah voilà mais concrètement matériellement aujourd'hui MABILLE, la fonderie MABILLE nous coûte par an 100 000 euros de mise en sécurité et d'entretien donc ...

Mme GAUDRON : Je vous ai expliqué pourquoi.

M. BOUTARD : Bah voilà mais à la fois, pendant vingt ans, il n'y a rien matériellement eu de fait. Sur le projet PRESTAL pourquoi la ville le porte ? C'est que la situation financière de la Communauté de Communes ne le permet pas, ne le permet pas. La ville, sur ce projet, peut être porteuse d'un projet comme celui-là sur son territoire dans la redynamisation de ce quartier. Voilà, c'est notre avis je vais arrêter les débats ici parce qu'on pourrait y passer la nuit. Et je pense qu'à un moment donné ce projet est une opportunité pour la ville, une opportunité pour la ville, voilà, que les questions à vos réponses ont été données sur le projet, elles ont été données. Ne soyez pas caricaturale sur mes propos, et que ce projet PRESTAL est une opportunité pour la Ville d'Amboise.

Madame GUICHARD et ce sera la dernière intervention sur ce dossier.

Mme GUICHARD : Oui juste un élément parce que là on parle de tout le patrimoine que la ville possède et où elle ne fait rien mais alors moi j'habite Chanteloup, je travaille sur Chanteloup alors le bâtiment Jeanne d'ORLIAC je ne sais pas si ça fait vingt ans ou trente ans qu'il appartient à la Ville d'Amboise, il est laissé dans un état lamentable. On n'a pas l'argent pour faire quoi que ce soit, il ne s'y passe rien non plus hein c'est à la ville hein. C'est pas à un acteur privé.

M. BOUTARD : Il n'y a que le pavillon d'entrée hein, il n'y a qu'un pavillon.

Mme GUICHARD : Oui oui un pavillon qui pourrait faire revivre le secteur et il ne se passe rien.

M. BOUTARD : Ah mais nous nous y intéressons.

Mme GUICHARD : ça fait trente ans qu'il ne se passe rien, ça se délabre et c'est c'est bouché au béton c'est les œuvres qui traînaient à l'intérieur ont été volées n'est-ce pas il y en a eu de volées à une époque, tout a été délabré. Donc du patrimoine il y en a, mais les projets apparemment quand c'est à la ville il ne se passe plus rien.

M. BOUTARD : Bah moi vous savez je ne peux pas porter toutes les responsabilités du monde en un an et demi. Chère Madame, c'est bien gentil, mais sur ce bâtiment on s'y intéressait, on est allé le voir. Il y a d'ailleurs des projets autour de ce bâtiment aussi. Je pense que ça peut toujours faire peur un projet comme PRESTAL. Je dirai c'est un peu comme d'autres projets qui ont été menés dans la ville à une autre période qui ont fait peur, qui ont fait hurler, la ville allait ne jamais s'en sortir. Aujourd'hui qu'ils sont faits, tout le monde s'en félicite. Le propre d'une municipalité à un moment donné c'est d'avoir du courage. Du courage. Et ceux qui prétendent qu'on la mettrait à genoux, en difficulté sont effectivement, sont effectivement des défaitistes sans doute et sur ce projet-là vous croyez un seul instant que nous serions des irresponsables. Alors à ceux qui crient aux autres qui prennent des collectivités pour les gérer que ce sont des irresponsables. Faut faire très attention vous savez, très très attention. A un moment donné, ceux qui pointent les autres d'irresponsables se retrouvent face à des champs politiques moins encourageants, moins encourageants. Alors soyons prudents aussi sur nos propos. La Ville d'Amboise ne va pas se mettre à genoux, l'argent ne sort pas du chapeau, l'argent ne sort pas du chapeau, il n'y a pas de cache secrète, il suffit de suivre à la Commission Finances pour le savoir que la Ville d'Amboise n'est pas à genoux, que la Ville d'Amboise n'est pas en danger mais que la Ville d'Amboise doit oser à un moment donné. Sur un patrimoine comme celui-là, on ne peut pas dire à un moment donné il est exceptionnel, il est formidable, on l'a fait visiter pendant des années en disant c'est merveilleux on a cette opportunité et puis un jour de le voir pourquoi pas disparaître comme le disait justement Madame GAUDRON sur les espaces des pressoirs MABILLE. C'est une structure MOISAN, depuis vingt ans elle n'est pas entretenue. Sur une partie, je pense qu'on va être obligé de la détruire, parce que la charpente, et vous pouvez demander puisqu'avec Madame MOUSSET on a passé quelques soirées avec les pompiers, parce qu'il y a des squattes où toute la charpente tombe en morceaux. Le jour où il y aura un gamin dessous, vous direz vous n'avez rien fait. Sur MABILLE, je pense qu'il y a un projet à mener, nous sommes en train d'y travailler à la Communauté de Communes malheureusement je n'ai pas trouvé d'archives de votre projet et je suis tout à fait preneur, je suis tout à fait preneur. Nous sommes en train de travailler avec l'Etat sur cette partie de ZDE comme vous le disiez sur la démolition/reconstruction. Et c'est une négociation âpre en ce moment. Sur la partie PRESTAL, je pense que notre ville dans la structure qu'elle prend, dans l'avenir qu'elle se donne, elle doit avoir un tiers-lieu de ce type. Et d'autres villes l'ont fait, j'ai consulté beaucoup de collègues Maires qui l'ont fait sur des structures d'une ville de 13 à 15 000



habitants et qui ont réussi. Alors ça ne se fait pas en un an, ça ne se fait pas en deux ans, il faut un peu de temps avec un plan de financement qui vous sera effectivement proposé, de trouver des partenaires. J'ai déjà reçu plusieurs fondations, j'ai même vous voyez déjà un grand musée parisien qui est prêt à y faire une exposition. Sans y faire de travaux, dans son état brut. Donc il y a toute une réflexion à mener, il y aura un groupe de travail sur ce sujet-là, si vous le souhaitez-vous en ferez partie je vous l'ai dit. Et deuxièmement, il doit y avoir une consultation des amboisiens comme cela a été fait par exemple dans la commune de Bléré où ils ont obtenu du fonds friches sur l'axe que l'on doit donner sur ce bâtiment. Voilà je ne peux pas vous donner de meilleures réponses. Je ne peux pas vous donner de meilleures réponses. Je ne pense pas qu'elles soient anti-démocratiques ou qu'elles soient irresponsables mais je pense que pour notre ville c'est une opportunité, ne pas le faire dans quelques années nous aurions pu nous le reprocher. Voilà. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Six contre. Qui s'abstient ? 4. Merci mes chers collègues de la majorité pour votre soutien sur ce projet.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL**

Vu les articles L.1111-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite acquérir les bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

L'entreprise PRESTAL, installée sur la parcelle cadastrée BM 352 a été mise en liquidation judiciaire le 24 novembre 2020 (jugement publié le 15/12/2020).

Dans le cadre d'une rénovation de quartier avec la réhabilitation de friches industrielles autour d'un projet culturel ou artistique, la Ville d'Amboise souhaite acquérir le site immobilier composé de plusieurs bâtiments dont l'élément principal est signé GUSTAVE EIFFEL.

Cette parcelle de 7 829 m<sup>2</sup> est située au Nord de la commune d'Amboise, sur la rive droite, à proximité immédiate de la gare SNCF, dans une zone mixte où se trouvent à la fois de l'habitat ancien et des bâtiments commerciaux ou industriels.

Le Service des Domaines a été une saisi un amont et a estimé le site à hauteur de 785 000 €.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 23 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- D'acquérir les bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL pour la somme de 800 000€,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférant à la vente de ces bâtiments.

POUR : 23

CONTRE : 6 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON)

ABSTENTION : 4 (M. Denis CHARBONNIER, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Nous allons passer à la délibération 121 sur les Affaires Générales. La signature du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du PAYS Loire Touraine.

Considérant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du Pays Loire Touraine ;  
Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du Pays Loire Touraine a été validé en mai 2018 en commission permanente régionale. La dotation régionale attribuée au territoire est de 15 501 500 €.

Après trois ans de mise en œuvre, le territoire devait transmettre à la Région un bilan d'étape. Ce bilan à mi-parcours a été présenté lors du Comité syndical du 11 mai 2021 puis transmis au Conseil régional le 18 mai.

Suite à l'instruction régionale et au rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 21 septembre dernier en présence des signataires (Région, Pays, EPCI, Pôles de centralité et d'animation – Amboise, Château- Renault et Montlouis-sur-Loire), la Commission permanente régionale a validé le 15 octobre dernier le CRST 2018-2024 du territoire du Pays Loire Touraine.

L'ensemble des signataires, dont la Ville d'Amboise fait partie, doivent délibérer afin de valider le Bilan à mi-parcours du CRST et autoriser leur représentant à le signer.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant actant le Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024.

Y a-t-il des questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : C'est des questions et aussi un peu une analyse du document. C'est vrai que c'est un gros document. C'est un document qui est important vous l'avez signalé puisque c'est c'est un document qui engage la Région Centre-Val de Loire avec ses territoires et notamment avec le territoire du Pays Loire Touraine. Donc c'est c'est un un document important qui engage quand même une somme de plus de 15,5 millions d'euros donc évidemment c'est un c'est un enjeu important. La Région Centre -Val de Loire est une des régions qui d'ailleurs redistribue le plus de fonds sur ses territoires pour aider les collectivités à créer leurs équipements et et à déployer des services pour leurs habitants. Il faut savoir aussi que le Pays Loire Touraine est un des plus gros pays de la Région, c'est une des plus grosses c'est d'ailleurs je pense la plus grosse dotation de pays de la Région Centre-Val de Loire. Alors c'est vrai que c'est un je connais bien le Pays Loire Touraine puisque j'y siège depuis, j'y ai siégé depuis 1998, et c'est un territoire composé de plusieurs Communautés de Communes vous le savez, de grandes villes dont Amboise, avec une croissance démographique positive qui d'ailleurs est assez unique aussi. Du coup, ce Pays Loire Touraine il a une particularité, il a une dynamique et il fait aussi partie des pays qui consomment le plus jusqu'au bout les fonds dédiés à ce territoire et ça aussi c'est un c'est important. Alors du coup c'est un peu compliqué des fois d'arriver à mettre autour de la table toutes ces collectivités pour équilibrer, donner à chaque collectivité les moyens de pouvoir être accompagnée. Déjà à mi-parcours de ce

contrat, il y avait déjà presque 9 millions qui étaient consommés. C'était déjà 61% du montant quand généralement on est sur une moyenne de 53%. Donc vous voyez que déjà à mi-parcours, beaucoup de choses étaient engagées, et que finalement il y avait peu de marges finalement, je pense aux nouveaux élus qui sont arrivés à ce bilan à mi-parcours puisqu'il y a eu un certain nombre de changements dans les municipalités du Pays Loire Touraine. Ce qu'on peut noter aussi sur ces 9 millions déjà engagés, le territoire avait vraiment fait le choix de tous les équipements qui concernaient les habitants et ce qu'on appelle le mieux être social. Donc on voit qu'il y avait vraiment eu des engagements très forts qui correspondent vraiment au territoire. Beaucoup de populations nouvelles avec beaucoup de besoins en matières sportives, culturelles. Et c'est vrai qu'on a vu d'ailleurs dans ce contrat la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes bénéficier d'une aide importante pour le centre aquatique et c'est vrai que ça consomme d'un seul coup beaucoup. Donc évidemment on voit à ce bilan à mi-parcours l'occasion de refaire le point, de voir les dossiers qui avancent, ceux qui vont être arrêtés peut-être aussi où il s'agit de réajuster. L'objectif étant de, bien entendu, réajuster et optimiser au maximum pour arriver à la fin du contrat à avoir tout consommer. Voilà c'est ça l'enjeu.

M. BOUTARD : Madame GAUDRON, on n'est pas là pour faire l'éloge de la Région et du CRST. Si vous avez des questions, tout ce que vous dites effectivement je le vis depuis des mois avec des réunions qui durent plus de cinq heures, où on reprend fiche par fiche, élu avec élu, président de Com Com avec président de Com Com. Oui effectivement c'est une enveloppe qui paraît très conséquente, mais répartie sur cinquante et quelques communes, ça devient surtout avec les charges de centralité, l'accumulation sur le nombre d'années alors qu'il était avant de quatre ans et qu'il est passé à six ans sans augmenter la somme du contrat a posé un problème à beaucoup de collectivités et c'était une des grandes questions de la Région. Et dernièrement, effectivement, on a un problème sur le CRST avec les territoires c'est-à-dire l'engouement contractuel qui fait que quand vous le dites il reste 6 millions mais les collectivités en demandent 12 sur leurs projets structurants à caractère social, sportif, environnemental, économique puisque on a quasiment tous les projets dedans. Donc à la fois effectivement sur le prochain CRST ça pose une question de fond sur la contractualisation avec la Région et l'État, ce qu'on a pu voir aussi avec le CRTE et on pourrait être sur un modèle un peu identique mais quand vous avez 6 millions à distribuer et que vous avez 12 millions de demandes effectivement ça fait des heures et des heures et des heures de réunion. Et ce qui n'est pas non plus obligatoirement un bon signe même si la consommation de plus de 60% à mi-parcours vous paraît être un bon signe, ça ne l'est pas obligatoirement dans la temporalité des mandats que vivent les communes. C'est-à-dire que se pallier au mandat régional, et encore on est sur deux mandats régionaux, c'est quand même très compliqué parce que vous avez un certain nombre de projets qui sont abandonnés comme vous le dites, donc comme ça ça clarifie entre les 6 et les 12 millions, ça fait tout de suite redescendre l'enveloppe mais c'est qu'il y a eu beaucoup, il y a eu certains territoires qui ont beaucoup demandé sur la première partie du contrat et qui aujourd'hui se retrouvent à ne plus pouvoir demander quand on a une répartition territoriale. C'est un peu le cas de Val d'Amboise et de la Ville d'Amboise, je dois vous le dire Madame GAUDRON. L'enveloppe qui nous était dédiée a été sur la première partie du contrat largement entamée et donc, dans une démarche contractuelle, et je pense que c'est une conversation qu'on aura très prochainement avec le Président BONEAU mais qu'on a eu aussi avec le Vice-Président en charge de ce dossier, ça pose quand même une question de temporalité, de répartition et de séquençage. Voilà.

Mme GAUDRON : Je peux continuer ?

M. BOUTARD : Oui mais à la fois c'est s'il y a des questions sur le contrat parce qu'on peut passer la soirée, il n'y a je ne sais combien de pages.

Mme GAUDRON : Mais je fais un peu de pédagogie, vous aimez bien aussi faire de la pédagogie.

M. BOUTARD : Oui oui enfin...

Mme GAUDRON : C'est toujours intéressant aussi de voir comment fonctionnent les relations d'une région avec ses territoires. Alors du coup, j'ai essayé aussi de faire l'analyse dans le dossier des des projets qui étaient inscrits pour Amboise et Val d'Amboise. Alors je veux dire vous n'avez pas facilité notre tâche puisqu'il n'y a pas d'analyse, il n'y a pas de synthèse. Il a fallu que je pioche dans toutes les pages pour essayer de revoir...

M. BOUTARD : C'est le propre de...vous avez lu le contrat, vous ne votez pas une synthèse.

Mme GAUDRON : Vous auriez pu faire une synthèse pour Amboise et Val d'Amboise.

M. BOUTARD : Mais je peux vous la faire si vous voulez, je vais vous la faire d'ailleurs.

Mme GAUDRON : Je l'ai d'ailleurs, je l'ai faite du coup, je l'ai faite. Mais attendez, j'ai pas terminé.

M. BOUTARD : Ah

Mme GAUDRON : Si vous permettez ?

M. BOUTARD : Mais je vous en prie. Venez-en au fait.

Mme GAUDRON : Donc en fait, du coup voilà je l'ai faite, à la main vous voyez pour essayer de m'y retrouver et bon j'ai pas vu de changements finalement notables, vous l'avez très bien dit Monsieur le Maire, c'est qu'en fait il y a avait beaucoup d'engagements qui étaient faits et que finalement les marges étaient pas , pas si, pas très importantes du coup pour Amboise ou Val d'Amboise. Bon, j'ai noté effectivement un certain nombre de petits changements mais assez peu finalement par rapport au contrat de départ. Alors par contre, bon il y a des choses on peut sans doute comprendre, je vois que le cinéma d'Amboise, les crédits ont été retirés bon j'espère, on peut comprendre que la situation avec le Covid a compliqué leurs projets en tout cas j'espère vraiment qu'on pourra le revoir dans quelques années parce que c'était un projet extrêmement intéressant. Alors j'ai noté aussi dans les dans ce contrat l'abandon du coup des aides régionales sur les lignes qui sont consacrées à l'emploi et à l'économie puisque maintenant la ligne sur le foncier économique est à zéro. Voilà donc c'est un constat que je notais. Sachez néanmoins que cette décision que vous avez prise tous ensemble je dis pas que c'est vous j'en sais rien d'ailleurs je sais pas qui a pris cette décision-là elle est collective. Du coup, ça va empêcher la Région d'accompagner les éventuels projets dans le cadre de territoire d'industrie donc c'est quand même à noter. J'ai noté aussi qu'il y a eu une baisse des crédits sur le logement social et notamment sur la rénovation des logements, les rénovations thermiques des logements donc je le regrette aussi voilà donc ça fait partie des choses sur lesquelles on avait mis mis des fonds donc voilà il n'y a plus de fonds donc voilà c'est ainsi. J'ai noté aussi l'abandon de l'itinéraire équestre d'Artagnan, auquel moi j'étais assez attaché, labellisé itinéraire culturel européen donc un beau projet. J'avais d'ailleurs commencé à y travailler avec le lycée viticole et agricole d'Amboise.

M. BOUTARD : Ce n'est pas parce qu'il est retiré du CRST qu'il est abandonné Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Bah j'espère.

M. BOUTARD : Bah non mais là encore une fois c'est une interprétation de votre part.

Mme GAUDRON : Ah mais moi j'interprète rien je lis des, je lis simplement ce qu'il y a dans le contrat.

M. BOUTARD : Et je tiens à rappeler...oui mais Madame GAUDRON, il faut aussi donner toutes les raisons. La raison c'est que vous aviez 12 millions de demandes à faire rentrer dans une enveloppe de 6 millions. A un moment donné, quand vous avez utilisé sur un territoire, entre autres pour la piscine, une très grosse enveloppe, vous êtes bien obligés de faire une répartition pour les autres collectivités territoriales soit les communes et les établissements publics. Donc la Ville d'Amboise et Val d'Amboise ont été obligés dans un cadre de solidarité territoriale, comme son nom l'indique c'est le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, de retirer un certain nombre de demandes de financements ce qui ne veut pas dire que les projets sont arrêtés.

Mme GAUDRON : Est-ce que je peux terminer ?

M. BOUTARD : Bah oui mais à la fois Madame...

Mme GAUDRON : Parce que vous me coupez la parole mais...

M. BOUTARD : Oui mais Madame GAUDRON je suis encore le Maire dans cette ville et quand vous dites...

Mme GAUDRON : Oui mais c'est pas pour ça que vous devez me couper la parole...

M. BOUTARD : Oui mais à la fois les prises de parole sont pas non plus là pour faire la litanie de ce que vous avez fait pendant des années et de nous expliquer à nouveau ce qu'est un CRST et que vous allez me dire après de toute façon comme j'ai déjà eu la remarque tout à l'heure, le Conseil va durer 4 heures. Donc Madame GAUDRON il faut savoir aussi parfois être synthétique. Ce que moi-même je me force à faire.

Mme GAUDRON : J'ai presque fini, nous auriez pu voyez me laisser terminer j'ai presque terminé puisque donc l'itinéraire équestre d'Artagnan bon écoutez c'est une très bonne nouvelle si le projet continue parce que je sais que notamment le lycée agricole et viticole était très intéressé notamment avec sa section équestre donc il y avait vraiment un beau projet. Bah écoutez c'est une très bonne nouvelle de savoir que ça continue. Et puis j'avais aussi noté mais vous me direz sans doute que ça va continuer d'une autre façon et je n'en doute pas, j'ai vu aussi que la ligne consacrée à l'parole ne sont pas était aussi réduite à zéro donc ce qui m'a aussi un peu un peu étonnée. Voilà. Donc c'était mes remarques que j'avais à faire sur ce contrat.

M. BOUTARD : Et bien Madame GAUDRON ce contrat a été validé par vos anciens collègues du Conseil Régional. La négociation a eu lieu à la Région. Sur les points que vous évoquez, je pense

que le Président et ses Vice-Présidents ont entendu le choix territorial. Ils ont revu certaines parties. Et je ne pourrai être d'accord qu'avec vous que sur, et je m'en suis inquiété, que sur la partie du secteur économique. Mais là encore une fois réfléchissons bien comment on finance les terres vouées à l'industrie. On y reviendra à la Communauté de Communes mais vous direz sans doute encore que c'est un coup monté. En tout cas sur les budgets que ça engage, les budgets BASA des Communautés de Communes, j'en ai fait faire l'analyse elle est cinglante pour notre territoire. Et là je peux vous dire les chiffres comme disait mon père ils ne mentent jamais. J'entends ce que vous dites mais sur cette question-là je pense qu'il a fallu faire un choix, c'est ce que je vous disais entre les EPCI, les projets privés mais aussi les communes soit 56 au total qui doivent faire rentrer 12 millions de demandes de subventions à la Région dans une enveloppe de 6. Et là encore une fois la Région avait prévu un projet 2018/2022, le premier CRST, prolongé de deux années sans rajouter un centime. Donc effectivement, c'est compliqué. Ça a semé des tensions. Il a fallu faire des choix mais à un moment donné la contractualisation c'est bien quand on rajoute à la proportion de son évolution dans le temps, son nombre d'années, qu'on rajoute la proportion financière. Et là effectivement ça a été un point d'achoppement avec la Région parce que si on fait un contrat sur 4 ans avec un montant sur 4 ans et qu'on rajoute deux années ce n'est plus la même donne. Donc là effectivement, on a un point de divergence. En tout cas les élus, dans leurs responsabilités, sont passés de 12 millions à 6 millions nous avons défendu notre territoire. Il a été fait à la demande de la Région une répartition territoriale parce que je rappelle que la Ville d'Amboise est ....elle a une enveloppe supplémentaire mais que la quasi-totalité des fonds ont été mangés sur la première partie du contrat. Il reste donc 4 dossiers, 4 dossiers. Le premier étant sur le maillage urbain et rural avec 400 000 euros sur l'aménagement de la pointe de l'Île d'Or. Puis un deuxième dossier sur l'étude de la circulation et des déplacements avec parking relais à Amboise pour un montant de 80, montant estimé pardon 80 000 euros, subventions de 64 000. Et puis l'acquisition de matériel alternatif pour l'atteinte du zéro phytosanitaire à Amboise. Montant estimatif du projet 80 000, subventions prévisionnelles 32 000. Et enfin, un dernier projet maintenu qui est de poursuivre l'éclairage Eclairer juste et bien supprimer des points lumineux à Amboise, projet avec un montant estimatif de 400 000 euros avec une subvention prévisionnelle de 80 000. Voilà les projets qui ont été retenus. Parce qu'il est bien d'annoncer les projets qui ont été supprimés mais il est toujours aussi honnête de dire ceux qui ont été maintenus Madame GAUDRON. Je vais donc, s'il n'y a pas d'autres questions sur ce contrat régional, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Signature du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du Pays Loire Touraine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du Pays Loire Touraine ;

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 du Pays Loire Touraine a été validé en mai 2018 en commission permanente régionale. La dotation régionale attribuée au territoire est de 15 501 500 €.

Après trois ans de mise en œuvre, le territoire devait transmettre à la Région un bilan d'étape. Ce bilan à mi-parcours a été présenté lors du Comité syndical du 11 mai 2021 puis transmis au Conseil régional le 18 mai.

Suite à l'instruction régionale et au rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 21 septembre dernier en présence des signataires (Région, Pays, EPCI, Pôles de centralité et d'animation – Amboise, Château- Renault et Montlouis-sur-Loire), la Commission permanente régionale a validé le 15 octobre dernier le CRST 2018-2024 du territoire du Pays Loire Touraine.

L'ensemble des signataires, dont la Ville d'Amboise fait partie, doivent délibérer afin de valider le Bilan à mi-parcours du CRST et autoriser leur représentant à le signer.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant actant le Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Nous allons passer à la délibération 122. Adhésion au groupement de commandes Pôle Energie Centre pour l'achat d'électricité et de gaz naturel. Je laisse la parole à Madame Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET. Merci Monsieur le Maire.

Considérant que la Ville d'Amboise a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que Ville d'Amboise au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Il est à noter que Ville d'Amboise sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'adhésion de la Ville d'Amboise au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- De prendre acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- D'autoriser Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Donc en fait il s'agit de renouveler le groupement de commandes qui existait déjà auparavant. Seulement il venait à échéance au 31 décembre 2021. Juste une petite information complémentaire. Pour l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le groupement représentait 450 adhérents et 9 500 points de livraison. Il y avait trois fournisseurs qui avaient été sélectionnées : ENGIE, EDF et PLUM'ENERGIE.

Pour le gaz naturel, début 2021 également, il y avait 105 adhérents au groupement, 720 points de livraison.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Madame MOUSSET. Y a-t-il des questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui je repose la même question que j'ai posé en Com Com je crois qu'on a eu cette ce même débat, est ce qu'il y a une est ce qu'il y a une clause sur les énergies renouvelables dans ce contrat mais nous supposons que non puisque c'est un renouvellement.

M. BOUTARD : Là on est sur de l'achat d'énergie, je crois que les opérateurs ont quelques obligations, et certains produisent des énergies renouvelables effectivement. Là on est sur de l'électricité, sur de l'achat d'électricité et de gaz naturel mais sur l'électricité effectivement ils ont des contraintes sur leur production comme on le sait. D'ailleurs ils ont pas tellement le choix que d'avoir d'autres recours que celui du nucléaire. Effectivement. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



## DÉLIBÉRATION

### OBJET : VOIRIE

#### **Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel**

Vu l'article L. Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Ville d'Amboise a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que Ville d'Amboise au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Il est à noter que Ville d'Amboise sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ De décider de l'adhésion de la Ville d'Amboise au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- ♦ D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- ♦ De prendre acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- ♦ D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,

- D'autoriser Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération numéro 123. Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les réseaux électricité. C'est ce que je vous disais, vous avez eu une délibération sur table qui vous éclairait un peu plus, entre autres sur les montants. Voilà, Madame MOUSSET a la parole.

Mme MOUSSET :

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour acter l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public lors de chantiers de travaux sur les réseaux électricité ;

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Le calcul représente 10% de la RODP.

$RODP \text{ RÉSEAUX ELEC} = 10\% \text{ RODP}$

Le calcul de la RODP se décompose comme ci-après pour les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants.

$RODP \text{ RÉSEAUX ELEC} = (0,381 * P - 1204) \text{ €} * C$ , P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et C un coefficient d'actualisation annuelle (1.3885 pour 2020 et 1.4029 pour 2021).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

M. BOUTARD : Voilà, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup de cette unanimité.

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : VOIRIE

#### **Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les chantiers de travaux sur les réseaux électricité**

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour acter l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public lors de chantiers de travaux sur les réseaux électricité ;

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Le calcul représente 10% de la RODP.

ROPDP RÉSEAUX ELEC = 10% RODP

Le calcul de la RODP se décompose comme ci-après pour les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants.

RODP RÉSEAUX ELEC =  $(0,381 * P - 1204) \text{ € } * C$ , P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et C un coefficient d'actualisation annuelle (1.3885 pour 2020 et 1.4029 pour 2021).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération 124, sur les Ressources Humaines, mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité et je laisse la parole à Monsieur Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR : Merci Monsieur le Maire.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu le départ par voie de mutation d'un attaché territorial, adjoint de la directrice du service commun des finances,
- Vu le départ par voie de mutation d'un ingénieur territorial, responsable du service environnement,
- Vu la démission de la fonction publique territoriale d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe chargé de l'environnement,
- Vu le départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal responsable de la régie bâtiments,
- Vu le départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal responsable du service entretien,
- Vu le non renouvellement du contrat de travail de l'agent de maîtrise gestionnaire du domaine public au service commun voirie,
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un agent de maîtrise titulaire sur le poste de chef de régie bâtiments,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, gestionnaire du domaine public au service commun voirie,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au service des sports,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au service voirie,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au service des espaces verts,
- Vu le non renouvellement du contrat de travail de l'assistant de conservation, animateur multimédia à la médiathèque,
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un chef de service de police principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire pour occuper les fonctions de chef de service de police,
- Vu le départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint administratif à temps non complet chargé de médiation culturelle et de développement culturel, ce poste sera transformé à temps complet au moment du remplacement,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint administratif titulaire, officier d'état civil,

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer au tableau des effectifs :
  - 1 poste d'agent de maîtrise,
  - 1 chef de service de police principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- De supprimer au tableau des effectifs :
  - 1 poste d'attaché territorial,
  - 1 poste d'ingénieur territorial,
  - 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 2 postes d'agent de maîtrise principal,
  - 1 poste d'agent de maîtrise contractuel,
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 poste d'assistant de conservation contractuel,
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet,
  - 1 poste d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe.

En ce qui concerne l'argumentaire puisqu'on peut s'interroger suite à la longue lecture de ce tableau, la Ville d'Amboise, et ça on tient à le réaffirmer, gère le tableau des effectifs de la façon la plus saine et sereine possible. C'est-à-dire qu'à chaque départ ou arrivée, il y a fermeture ou ouverture de postes. Il n'est pas question de laisser des postes ouverts sans personne dessus. Ainsi, il n'y a pas de place pour l'interprétation sur ce tableau des effectifs. Pour ce Conseil, nous avons beaucoup de fermetures et seulement deux ouvertures et on peut s'interroger pourquoi. Il y a plusieurs annonces passées pour des recrutements donc il faut laisser à la collectivité le temps de recevoir les candidatures, d'organiser des jurys et ensuite ouvrir les postes correspondants. De plus, pour certains de ces postes, nous avons ouvert les offres de la catégorie A et B pour avoir plus de candidats potentiels. Par conséquent, en fonction des candidats retenus, nous ouvrirons donc à ce moment les postes qui correspondent dans leurs catégories. Donc aux prochains Conseil Municipaux on aura des ouvertures en fonction des recrutements et moins de fermetures de postes, ce qui sera rassurant.

M. BOUTARD : Merci Monsieur PRIEUR. Y-a-t-il des questions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire. Monsieur PRIEUR a commencé à répondre à une des questions que je me posais et que nous nous posions également mais je vais quand même me faire le plaisir de vous la poser avec un certain nombre d'autres questions. Donc je peux, tout comme nous tous, constater depuis deux Conseils Municipaux les mouvements particulièrement importants sur le tableau des effectifs et vous en avez fait écho, Monsieur PRIEUR également. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous avons vu 22 postes supprimés pour simplement 11 postes créés. Ces suppressions, même si on commence à nous évoquer la possibilité de recruter derrière nous ont et continuent de nous inquiéter. Alors s'il y a création de 11 postes la prochaine fois, il n'y aura pas de difficultés. Mais bon en l'état aujourd'hui, vu qu'on n'avait pas d'explications, ça nous inquiétait particulièrement. Vous êtes pas sans savoir que des agents non remplacés ce sont des services de proximité pour les amboisiens en moins. Et de ce fait, est-ce que vous pouvez nous dire, et vous avez commencé à l'évoquer je vous en remercie, ce que vous comptez faire avec cette situation, allez-vous remplacer les démissions, les mutations, les départs à la retraite, etc. En l'état, il reste encore potentiellement 11 postes encore à créer, et j'espère que lors des prochains Conseils Municipaux, on aura la possibilité de voir ces postes ouverts et créés. Mais nous serons vigilants bien entendu. Deux, ces non-remplacements d'agents pour l'instant amènent des situations de souffrance au travail avec des arrêts maladie plus ou moins fréquents et nous avons eu écho de ces situations en mairie également avec des arrêts, des agents qui viennent pas, qui sont en arrêt. Avez-vous été alerté Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint en charge de la RH de cette situation et si oui comment comptez-vous mettre en place un... qu'est-ce que vous comptez mettre en place pour éviter de telles situations ? Et puis pour terminer, je fais écho au dernier Conseil Municipal, lors du dernier conseil, vous nous aviez évoqué lors de la question sur les 1 607 heures que nous aurions le calendrier des différentes dates de concertation avec les syndicats, des dates de réunion de travail avec les chefs de service là je reprends vos propos et je vous cite également le calendrier si vous le voulez là je ne l'ai pas ce soir mais on vous le donner je n'ai aucun problème là-dessus. Ce jour, nous sommes actuellement le 09 novembre, nous ne l'avons toujours pas. Donc je ne doute pas que vous n'ayez pas de problème mais nous, nous n'avons toujours rien. Donc est-ce à dire qu'il n'y a rien eu ? Ou j'imagine que non. Sinon, pouvez-vous le donner ce jour. Merci.

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, effectivement Monsieur PRIEUR vous a déjà donné un certain nombre d'éléments. Je trouve votre lecture un peu particulière. Quand on a des agents qui sont des fonctionnaires territoriaux, il faut rappeler, je l'ai déjà fait la dernière fois, que les

fonctionnaires territoriaux n'appartiennent pas à une collectivité. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des élections municipales et que dans toutes les mairies où il y a eu des changements, un certain nombre d'agents ont été en mouvement. Ce ne sont pas des gens qui ont été mis à la porte, ce sont des agents, et dans la liste vous oubliez de rappeler qu'il y a 7 départs à la retraite. Pour les autres agents, et tant mieux, et je trouve ça sain dans une gestion des ressources humaines, plutôt que d'avoir des agents pendant vingt ans que l'on renferme dans une mission dans un service, c'est pas le propre de la fonction publique territoriale. Moi je suis très à l'écoute des agents et je trouve d'ailleurs qu'il est intéressant d'écouter leur volonté d'évolution de carrière, de passage de concours. Le tableau des effectifs n'est pas l'organigramme, rappelons-le. Et le tableau des effectifs, c'est le nombre de postes ouverts donc quand un agent est recruté on ouvre un poste. Quand il s'en va on referme le poste. On ne laisse pas ouvert en disant il est non-affecté. Là encore une fois dans la réorganisation de l'Hôtel de Ville, vous souhaitez à ce que nous soyons à effectifs constants mais rien ne nous y oblige. Parce que dans un agent, ce n'est pas simplement un nombre de poste qui compte, c'est aussi l'enveloppe budgétaire qu'il y a en face. Et parfois nous pouvons faire le choix de recruter une catégorie supplémentaire, d'avoir un ingénieur sur certains sujets. Donc la gestion des RH n'est pas qu'une question d'effectifs et de postes. C'est aussi une évolution du service public et en aucun cas, il n'encourt à rendre moins de services à la population. Voilà, alors c'est pas un poste, un agent, un service. Ça se saurait, ça se saurait. C'est plutôt une démarche de service public qui se quantifie avec le nombre d'agents dont on a besoin et de catégories d'agents dont on a besoin. Dans notre Hôtel de Ville, sur certains sujets, nous devons monter en compétences, nous devons aussi laisser des agents faire leur carrière. Et c'est sain. Ce qui est malsain, c'est quand dans une collectivité territoriale, les agents ne bougent pas. Voilà quelque chose qui peut devenir inquiétant, voilà quelque chose qui peut devenir inquiétant. En tout cas, je préfère le clarifier sur ce point-là parce que c'est pour nous un point de la gestion des ressources humaines important. Vous parlez de mouvements importants, je trouve qu'il est sain d'avoir du mouvement et j'espère que pendant ce mandat, nous aurons un certain nombre d'agents qui évolueront, qui iront dans d'autres collectivités, c'est le propre d'un fonctionnaire territorial. Maintenant, vous parlez d'arrêts maladie et vous me demandez si j'en ai été informé. Excusez-moi, vous allez me faire rire vous.

M. RAVIER : Ah bon ?

M. BOUTARD : Ah bah oui, je vous rappelle Monsieur RAVIER que je suis le Maire de la ville et que je suis le chef de l'administration. Alors je suis informé par nos services et je ne suis pas plus inquiet puisque à chaque situation, ah c'est sur si on fait des cumuls et petits calculs, en tout cas vous avez l'air mieux informé que moi ce qui est quand même inquiétant, mais ce que je ne crois pas. J'ai toute confiance en notre Responsable des Ressources Humaines et tout autant en Madame MAURANGES, notre Directrice Générale des Services. Il y a des situations de longue maladie, comme on en a toujours connu, et l'arrêt de travail n'est pas dû à un stress ou obligatoirement à de mauvaises conditions de travail dans l'Hôtel de Ville. Je tiens à rappeler que nous avons fait des efforts substantiels pour le personnel et que nous allons continuer à en faire, sur le matériel. Parce que c'est bien joli de parler d'effectifs, c'est bien joli de parler d'économies, mais quand vous voyez une femme de ménage qui a un charriot des années 80 avec des balais qu'on n'utilise plus dans aucune collectivité, quand vous voyez sur les services techniques nos personnels avec des camions qui ne sont pas aménagés donc on se partage un camion, quand vous voyez sur différents services même informatique toute l'évolution. Oui ça peut vous faire rire. Oui ça peut vous faire rire. Et bien moi ça ne me fait pas rire parce que justement la gestion des ressources humaines ce sont les conditions de travail, ce sont aussi la qualité de vie au travail alors je peux vous dire parce que sur

le ...j'arrive à avoir presque de la peine pour mes assistantes quand vous voyez la taille des écrans. Ça ferait presque rire. Je pourrai aussi m'inquiéter quand je vois que dans notre ville on a encore la gestion des congés sur des fiches bristol, on va en parler tout à l'heure dans la décision budgétaire modificative. Je pense qu'il y a une forte évolution à avoir dans l'Hôtel de Ville qui n'est pas due qu'à un nombre d'effectif, qui est dû aussi à laisser les personnels à évoluer, moi c'est ce que je leur ai dit et je pense qu'ils en sont tout à fait conscients, à passer des concours, à changer de territoire quand on n'a pas la possibilité quand ils passent un concours à satisfaire leur demande, parce qu'en aucun cas un fonctionnaire territorial n'est attaché à une ville ou à une communauté de communes. Sur les arrêts maladie, nous avons quelques agents qui subissent effectivement des arrêts de longue maladie et je pense que comme dans le domaine privé, vous avez contact aussi avec le domaine privé, la période de la Covid 19 n'a rien arrangé, rien du tout. Et nous avons quelques cas de maladies graves, je le regrette d'ailleurs, j'adresse à ces personnels nos souhaits de réconfort parce que ce n'est pas facile. Mais en tout cas, le tableau des effectifs, il doit être au temps T la réalité de ce que sont nos effectifs ouverts sur les fonctionnaires territoriaux. Sinon je vous rassure Monsieur RAVIER, le personnel n'est pas en situation catastrophique. Quant au dialogue social, il se passe dans de bonnes conditions, je dirai même à entendre certains agents dans de meilleures conditions et sur le tableau de la concertation, effectivement, nous ne vous l'avons pas envoyé. Vous l'aurez quand il sera finalisé.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire pour ces explications d'une clarté absolue. Sauf que le 1 607 heures, c'est le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 qu'il est en place et que devait normalement nous être présenté tout un plan de progression jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, on est le 09 novembre, il reste moins de deux mois, et on n'a rien. Donc est-ce qu'il y en a eu un ? C'est simple en fait comme réponse. Vous vous étiez engagé à nous le donner la dernière fois, et ce quasiment dans des délais impériaux, rapides. Deux mois plus tard, on n'a rien. C'est simplement on pose la question, est-ce qu'il y aura, on imagine que oui mais pourquoi on l'a pas eu c'est tout ? C'est simple et on veut pas un truc aux calendres grecques. Réponse simple. Est-ce qu'on en a un ou pas ? C'est tout.

M. BOUTARD : Merci Monsieur RAVIER. Nous appliquerons la loi effectivement des 1 607 heures. Y-a-t-il d'autres questions ? Puisque c'est la loi. C'est ma réponse Monsieur RAVIER, ne vous en déplaît. C'est ma réponse. Y-a-t-il d'autres interventions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Moi je vais je voulais juste pour aller dans le sens de Monsieur RAVIER demander à ce qu'on ait accès aux procès-verbaux des du comité technique sur les 1 607 heures. Puisqu'apparemment on y a le droit en tant qu'élus pour être au courant de comment se passent les négociations, voilà juste pour avoir.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, encore une fois, je veux bien qu'on mette en cause et en doute ce que les élus de la majorité de la Ville d'Amboise font mais il y a une limite. Il y a une limite.

M. RAVIER : *Intervention inaudible, Monsieur RAVIER ne parle pas dans le micro.*

M. BOUTARD : Monsieur RAVIER, ça va, ça va Monsieur RAVIER, on a compris, vous avez votre petit papier avec votre Stabilo, très bien.

Mme SANTACANA : C'est vos propos Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Mais moi je les assume mes propos. Et alors ? Mais je vous dis vous l'aurez, je ne vous ai pas dit...Mais oui Monsieur RAVIER ne vous en déplaie.

M. RAVIER : *Inaudible, absence de micro.*

M. BOUTARD : Ne vous en déplaie Monsieur RAVIER. Je gère la ville encore et je pense qu'elle est plutôt bien gérée. Quant à Madame GUICHARD, vous avez une question. Les procès-verbaux ne sont pas à disposition de l'ensemble des habitants, ils sont à disposition des membres qui y siègent. Et en ce qui concerne les membres qui y siègent encore une fois, il y a une démarche règlementaire. Et je peux vous rassurer, nous avons des échanges réguliers avec les syndicats mais aussi avec les représentants du personnel et les CT et les CHSCT se tiennent. Quant à ces rapports, moi je ne peux pas les donner sans l'avis des représentants des personnels. Voilà je vous le dis très clairement.

S'il n'y a plus d'intervention je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Je vous remercie mes chers collègues de la majorité sur cette gestion des ressources humaines.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : RESSOURCES HUMAINES**

#### **Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu le départ par voie de mutation d'un attaché territorial, adjoint de la directrice du service commun des finances,
- Vu le départ par voie de mutation d'un ingénieur territorial, responsable du service environnement,
- Vu la démission de la fonction publique territoriale d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe chargé de l'environnement,
- Vu le départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal responsable de la régie bâtiments,
- Vu le départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal responsable du service entretien,
- Vu le non renouvellement du contrat de travail de l'agent de maîtrise gestionnaire du domaine public au service commun voirie,
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un agent de maîtrise titulaire sur le poste de chef de régie bâtiments,



- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, gestionnaire du domaine public au service commun voirie,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au service des sports,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au service voirie,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au service des espaces verts,
- Vu le non renouvellement du contrat de travail de l'assistant de conservation, animateur multimédia à la médiathèque,
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un chef de service de police principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire pour occuper les fonctions de chef de service de police,
- Vu le départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint administratif à temps non complet chargé de médiation culturelle et de développement culturel, ce poste sera transformé à temps complet au moment du remplacement,
- Vu le départ à la retraite d'un adjoint administratif titulaire, officier d'état civil,

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De créer au tableau des effectifs :
  - 1 poste d'agent de maîtrise,
  - 1 chef de service de police principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- De supprimer au tableau des effectifs :
  - 1 poste d'attaché territorial,
  - 1 poste d'ingénieur territorial,
  - 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 2 postes d'agent de maîtrise principal,
  - 1 poste d'agent de maîtrise contractuel,
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 poste d'assistant de conservation contractuel,
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet,
  - 1 poste d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe.

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION : 10 (M. Denis CHARBONNIER, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET M. Fabien ROZWADOWSKI)

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit de personnel enfance-jeunesse entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Je laisse la parole à Thierry PRIEUR.

M. PRIEUR :

Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 863-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnel enfance-jeunesse avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de nouvelles organisations sont intervenues notamment au sein du service périscolaire de la ville d'Amboise. Il convient donc de modifier les conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit prises en application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de la façon suivante :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 la Ville d'Amboise met à disposition de la CCVA :

- 1 adjoint d'animation à raison de 27% au lieu de 41% de son temps de travail
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 26% au lieu de 27% de son temps de travail

Les autres termes des conventions restent inchangés. Les avenants prennent effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire d'Amboise ou son représentant à signer les avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit jointes à la présente délibération.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Monsieur PRIEUR, y-a-t-il des questions ? Pas d'inquiétude ? Pourtant on devrait en avoir sur toutes ces conventions et sur la méthode de gestion des personnels, à les balloter en pourcentages. Là-dessus, il y a une vraie question vous voyez sur la gestion des personnels, question que j'ai mis à l'ordre du jour et sur laquelle nous allons travailler d'ici l'année prochaine. Ça là je pense en question de maltraitance de nos agents c'est quand même très très bien foutu et là par contre j'entends personne. Je mets aux voix. Oui c'est incroyable Monsieur LEVEAU que vous ne vous soyez jamais fait le défenseur des personnels sur ce sujet. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : RESSOURCES HUMAINES**

**Avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit de personnel enfance-jeunesse entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise**

Vu l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 863-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnel enfance-jeunesse avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de nouvelles organisations sont intervenues notamment au sein du service périscolaire de la ville d'Amboise. Il convient donc de modifier les conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit prises en application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de la façon suivante :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 la Ville d'Amboise met à disposition de la CCVA :

- 1 adjoint d'animation à raison de 27% au lieu de 41% de son temps de travail
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 26% au lieu de 27% de son temps de travail

Les autres termes des conventions restent inchangés. Les avenants prennent effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La commission Affaires Générales – Ressources Humaines, réunie le 26 octobre 2021, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire d'Amboise ou son représentant à signer les avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit jointes à la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération 126. Sur la subvention à l'association Ass Pro Santé. Je laisse la parole à Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Merci Monsieur le Maire.

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'augmentation importante des demandes des habitants amène l'association à renforcer ses permanences sur Amboise, nécessitant des financements supplémentaires ;

Ces permanences sont organisées tous les mercredis de 10h à 14h à l'IFSI et au centre social suivant les demandes.

L'association a dû élargir son temps de présence à Amboise jusqu'à 6h par semaine. La majeure partie des personnes rencontrées (avec 2/3 de jeunes et 1/3 de parents) vient de la commune, souvent orientées par les médiateurs, avec une part d'habitants des deux quartiers prioritaires. Les

familles rencontrées sont souvent en grandes difficultés avec des relais nécessaires auprès de la MDS. Elles sont en demande de rendez-vous auprès de l'association. Celle-ci cible 150 rendez-vous par an en moyenne, mais ce total a été atteint dès la fin du mois de juin en 2021.

La pandémie a amplifié les problématiques rencontrées par les jeunes (public suivi par l'association) : avec une montée des charges anxieuses, une réactivation ou une mise en exergue des fragilités psychiques, plus de jeunes en rupture avec leur famille et/ou le système scolaire, de parents démunis face aux comportements nouveaux ou nouvellement observés de leur adolescent, ou pour accompagner la scolarité de leur enfant, des difficultés d'accès aux soins accentuées par les difficultés sociales, avec parfois une méconnaissance des problématiques santé, des droits aux soins et de la connaissance et l'utilisation des structures d'aide et de soins. Des séparations plus importantes sont également constatées.

A terme, au vu des besoins locaux, il est envisagé de créer une antenne de l'Espace Santé Jeunes, gérée par l'association, dans la Ville, avec 1 ETP supplémentaire pour assurer ce surcroît d'activité (ce point est actuellement à l'étude).

Le budget prévisionnel de l'action de septembre à décembre 2021 se monte à 16 730 €.

L'État s'est engagé à verser une subvention de 5 500 € via ses crédits sur la Politique de la Ville tandis que la CAF financera la structure à hauteur de 6 230 €.

La Ville d'Amboise propose d'accorder une subvention complémentaire de 5 000€ à l'association (3 800€ sous la forme d'une subvention de fonctionnement via le budget du service Politique sociale / Politique de la Ville qui concernent cette présente délibération et 1 200€ via le CCAS).

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 520.

La Commission des Affaires Sociales, saisie par courrier électronique en date du 14 octobre 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 3 800 € à l'association Ass Pro Santé.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Monsieur PRIEUR. Effectivement, nous avons rencontré à plusieurs occasions cette association Ass Pro Santé qui, en fait, fait l'espace santé jeunes, qui n'avait avant que des permanences. Et nous allons avoir une antenne à Amboise en accord avec la CAF et les services de l'Etat pour accompagner les jeunes effectivement dans ce parcours à la fois de santé mais aussi souvent de support psychologique. Nous avons été, on les connaissait, mais très attentifs à leurs demandes face à cette période de la Covid parce qu'on l'oublie, elle est tellement ancrée qu'on l'oublie. On l'oublie dans notre gestion quotidienne, on l'oublie aussi parfois dans les difficultés de la relation humaine. Donc, je suis très heureux que cette négociation soit arrivée à son terme et comme vous voyez, comme vous l'a dit Monsieur PRIEUR, une part de 3 800 qui était le reliquat des crédits Politique de la Ville et 1 200 euros via le CCAS. Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?

Et bien je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour les jeunes. Voilà un beau projet bien mené.

## DÉLIBÉRATION

## **OBJET : AFFAIRES SOCIALES**

### **Subvention à l'association Ass Pro Santé**

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'augmentation importante des demandes des habitants amène l'association à renforcer ses permanences sur Amboise, nécessitant des financements supplémentaires ;

Ces permanences sont organisées tous les mercredis de 10h à 14h à l'IFSI et au centre social suivant les demandes.

L'association a dû élargir son temps de présence à Amboise jusqu'à 6h par semaine. La majeure partie des personnes rencontrées (avec 2/3 de jeunes et 1/3 de parents) vient de la commune, souvent orientées par les médiateurs, avec une part d'habitants des deux quartiers prioritaires. Les familles rencontrées sont souvent en grandes difficultés avec des relais nécessaires auprès de la MDS. Elles sont en demande de rendez-vous auprès de l'association. Celle-ci cible 150 rendez-vous par an en moyenne, mais ce total a été atteint dès la fin du mois de juin en 2021.

La pandémie a amplifié les problématiques rencontrées par les jeunes (public suivi par l'association) : avec une montée des charges anxieuses, une réactivation ou une mise en exergue des fragilités psychiques, plus de jeunes en rupture avec leur famille et/ou le système scolaire, de parents démunis face aux comportements nouveaux ou nouvellement observés de leur adolescent, ou pour accompagner la scolarité de leur enfant, des difficultés d'accès aux soins accentuées par les difficultés sociales, avec parfois une méconnaissance des problématiques santé, des droits aux soins et de la connaissance et l'utilisation des structures d'aide et de soins. Des séparations plus importantes sont également constatées.

A terme, au vu des besoins locaux, il est envisagé de créer une antenne de l'Espace Santé Jeunes, gérée par l'association, dans la Ville, avec 1 ETP supplémentaire pour assurer ce surcroît d'activité (ce point est actuellement à l'étude).

Le budget prévisionnel de l'action de septembre à décembre 2021 se monte à 16 730 €.

L'État s'est engagé à verser une subvention de 5 500 € via ses crédits sur la Politique de la Ville tandis que la CAF financera la structure à hauteur de 6 230 €.

La Ville d'Amboise propose d'accorder une subvention complémentaire de 5 000€ à l'association (3 800€ sous la forme d'une subvention de fonctionnement via le budget du service Politique sociale / Politique de la Ville qui concernent cette présente délibération et 1 200€ via le CCAS).

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 520.

La Commission des Affaires Sociales, saisie par courrier électronique en date du 14 octobre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le versement d'une subvention de 3 800 € à l'association Ass Pro Santé.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Finances, accord de principe pour une demande de garantie d'emprunt à Touraine Logement, opération Hameau du Lucé. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Merci Monsieur le Maire.

Considérant la demande de Touraine Logement concernant l'accord de principe pour la garantie des emprunts sur les montants prévisionnels ci-dessous pour le financement de l'opération « Hameau du Lucé » qui comprend 10 logements individuels (5 PLS et 5 PSLA) sur la commune d'Amboise ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

La commission des Finances réunie le 5 novembre 2021 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord de principe pour une garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement ;
- D'un prêt d'un montant prévisionnel de 493 160 € pour le financement des logements locatifs PLS ;
- D'un prêt d'un montant prévisionnel de 697 723 € pour le financement des logements PSLA.

Il est précisé qu'une seconde délibération sera nécessaire dès l'obtention des contrats de prêts avec les montants définitifs.

M. BOUTARD : Voilà c'est effectivement un accord de principe et quand il y aura le contrat de prêt, vous aurez le contrat de prêt avec les montants, les taux et le reste. Voilà, en tout cas, c'est une, je ne dirai pas une habitude, mais les collectivités se portent garants des emprunts, ce que vous avez d'ailleurs quand vous aurez le Compte Administratif, vous aurez le bilan de tous les emprunts où la ville se porte garant.

Y-a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de...Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui on voulait savoir comment était...quels étaient les...quel était le contrat entre guillemets par rapport à ce prêt ? Est-ce qu'il y a des, comment dire, est-ce qu'il y a des critères qualitatifs, quels sont les critères qualitatifs sur les logements qu'il y a derrière, voilà, qui sont attendus ?

M. BOUTARD : PLS PSLA, c'est en fait des logements à caractère social.

Mme GUICHARD : Oui mais sinon du point de vue écologique je voulais dire.

M. BOUTARD : Ah bah aujourd'hui les bailleurs sociaux répondent...

Mme GUICHARD : Est-ce qu'il y a un contrat en fait ce qu'on voulait dire, est-ce qu'il y a un cahier des charges voilà par rapport à cet à cet emprunt ?

M. BOUTARD : Mais bien sûr. Vous savez qu'il y a quand même des règles de construction aujourd'hui, entre autres sur le parc social donc voilà il y a déjà une étape de réhabilitation qui est largement entamée sur la rue de Vau de Luce. Là sur le Hameau de Lucé, il y a effectivement un projet de construction avec très certainement un projet de démolition de ce qui est très énergivore et justement de passer à des logements qui sont beaucoup moins énergivores et moins des passoires thermiques. C'est l'idée de ce projet sur le Hameau de Lucé puisque, en fait, il y a certains bâtiments on s'en rend compte, qui sont des vraies passoires thermiques et à réhabiliter coûtent beaucoup beaucoup plus chers qu'une reconstruction en bon état. Mais c'est l'idée. En tout cas, dans le cahier des charges, parce qu'on a une discussion avec nos bailleurs sociaux, ça fait partie des discussions que nous avons effectivement avec eux. Puis il y a des règles.

Mme GUICHARD : Bah je sais pas, je trouve que ça serait bien de faire de la pédagogie là-dessus et puis que l'information elle soit disponible pour tout le monde, je trouve que ça serait intéressant.

M. BOUTARD : Oui mais Madame, là si vous relisez bien, on est sur l'accord de principe pour une garantie d'emprunt. C'est-à-dire que la présentation du projet elle se fait après l'accord de principe. Vous savez c'est tout simple. Vous ne pouvez pas faire travailler l'architecte des services si vous n'avez pas la garantie du financement et de l'emprunt. Donc c'est l'étape suivante. Quand vous aurez... c'est pour ça, Madame SUPPLY l'a d'ailleurs dit, c'est ce qui écrit dans la délibération, il y aura une autre délibération avec le contrat d'emprunt et le projet. Voilà. Et je rappelle que les bailleurs sociaux ne sont pas des opérateurs gérés par la ville, ils sont gérés, entre autres Touraine Logement, même si Touraine Logement est né à Amboise, l'OPAC, aujourd'hui c'est géré par un Conseil d'Administration donc ce sont des partenaires de la ville mais ce n'est pas nous qui les gérons.

Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

### **OBJET : FINANCES**

#### **Accord de principe pour une garantie d'emprunt – Touraine Logement – Opération « Hameau du Lucé »**

Considérant la demande de Touraine Logement concernant l'accord de principe pour la garantie des emprunts sur les montants prévisionnels ci-dessous pour le financement de l'opération « Hameau du Lucé » qui comprend 10 logements individuels (5 PLS et 5 PSLA) sur la commune d'Amboise ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

La commission des Finances réunie le 5 novembre 2021 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de donner son accord de principe pour une garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement :

- D'un prêt d'un montant prévisionnel de 493 160 € pour le financement des logements locatifs PLS ;

- D'un prêt d'un montant prévisionnel de 697 723 € pour le financement des logements PSLA.

Il est précisé qu'une seconde délibération sera nécessaire dès l'obtention des contrats de prêts avec les montants définitifs.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération 128. Décision modificative numéro 2 de l'année 2021. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY :

Par ses délibérations des 31 mars et 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2021 et la Décision Modificative n°1 pour un montant total de :

- 19 332 606.97 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 8 316 274.79 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services :

La Décision Modificative n°2 s'élève à :

- + 188 464.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- + 437 204.00 € en dépenses et en recettes d'investissement

Compte tenu de ces opérations, le budget total représente :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 521 070.97 €
- En dépenses et en recettes d'investissement : 8 753 478.79 €

La commission des Finances réunie le 5 novembre 2021 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la Décision Modificative n°2 détaillée dans le tableau ci-annexé.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Madame SUPPLY. Y-a-t-il des questions ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Merci Monsieur le Maire, merci Madame SUPPLY pour ces explications de cette DM numéro 2. Nous avons, lorsqu'on a commencé à travailler sur ces différentes délibérations et puis sur l'ensemble du tableau proposé, nous avons toujours cru qu'une Décision Modificative, et depuis mes 14 ans 14 années d'élus, pour nous on était sur une logique plutôt d'ajustement de crédits sur le Budget Primitif et pas forcément un achat, à recourir à un achat forcené avec des sommes assez importantes pour cette DM2 qui qui nous ont laissé un peu je vais dire perplexes. Donc on a vu à la lecture de cette délibération une assez grande surprise en regardant les sommes proposées. Alors effectivement on a l'achat de PRESTAL qui pour nous et on l'a déjà dit tout à l'heure, sur les 800 000 euros proposés aurait pu soit être anticipé ou soit être proposé au prochain BP 2022 et qu'est ce qui voilà empêchait six mois d'attente de plus ? Vous avez commencé à nous donner une forme d'explication mais ça nous satisfait pas. Je crois pas qu'on aurait voilà on aurait pu attendre six mois, il n'y avait pas d'urgence absolue à faire une DM à plus de 800 000, j'y crois pas c'est pas



vrai voilà. On aurait bien aimé aussi avoir des explications un peu plus importantes sur le report des travaux de l'école Rabelais, vous nous aviez évoqué lors du dernier conseil effectivement qu'il y avait une bataille d'experts et autres, mais vous nous évoquez à peu près à longueur de conseils que vous êtes derrière tous les dossiers et que vous faites avancer et que vous mettez la pression sur tout le monde. Et on est un peu bah étonnés que vous n'ayez pas mis plus de pression sur ces prestataires là ou ces experts qui aurait peut-être évoqué permis d'avoir voilà une possibilité voilà de faire en sorte que les travaux se fassent plus vite. Nous aimerions également avoir quelques informations sur les 100 000 de l'ADAP, l'agenda d'accessibilité programmée pour ceux qui ne connaissent pas forcément voilà, est-ce à dire que vous avez terminé les travaux sur tous les bâtiments publics ? ou pas ? Ou est-ce qu'il y a une programmation qui n'a pas été faite parce que généralement c'est une programmation de 100 000 euros annuelle. Est-ce à dire que sur 2021 il n'y a pas eu de travaux ? ou si oui pourquoi ? si non pas pourquoi ? voilà. On aimerait avoir quelques informations par rapport à cette à cette délibération-là voilà. Merci beaucoup.

M. BOUTARD : Alors Monsieur RAVIER. Déjà je souriais et je riais même parce que les explications ne sont pas là pour vous satisfaire, heureusement d'ailleurs. Les explications sont là pour répondre à une question. Vous me posez une question si l'explication ne vous satisfait pas j'en suis désolé, c'est votre problème ce n'est plus le mien. En tout cas moi je donne les réponses qui sont celles de la Ville d'Amboise. Alors sur un certain nombre de sujets, je me demande dans quel monde vous vivez. Déjà cette période de la Covid-19, je pense que la Ville d'Amboise n'est pas hors de ce cadre et c'est pas parce que je suis le Maire qu'il y aurait une différence entre la Ville d'Amboise et le reste de la France voire même de l'Europe sur un certain nombre de projets qui sont aujourd'hui bloqués par rapport à des entreprises qui ont du mal à fournir sur ces projets premièrement et aussi à avoir des fournitures, et un certain nombre de projets entre autres sont arrêtés. Je vous le dis parce que vous avez tendance à l'ironie sur l'école Rabelais-Richelieu. Vous voulez que je vous rappelle pourquoi on est obligé de faire des travaux aujourd'hui ? Et pourquoi il a été obligé de faire des travaux qui ont conduit à un incendie ? Vous voulez que je vous rappelle pourquoi ? C'est-à-dire que les travaux d'origine de l'école Rabelais-Richelieu ont été très mal faits et ils ont conduits effectivement à des expertises, à des infiltrations d'eau. Sauf si vous n'avez jamais visité Madame SANTACANA.

Non mais ce qu'il y a de formidable avec vous, c'est ce qui est merveilleux, moi j'adore ça avec vous, c'est que tout ce que vous avez touché est devenu or et tout ce que nous touchons devient je pense un peu de l'étain ou de l'aluminium. Mais en tout cas sur des travaux, oui secouez la tête, faites attention.

M. RAVIER : *Inaudible Monsieur RAVIER parle sans micro.*

M. BOUTARD : A un moment donné c'est caricatural c'est ce que disait Madame GAUDRON tout à l'heure, vous avez des propos alors si les miens sont caricaturaux les vôtres le sont tout autant. Sur l'accessibilité, je vais vous donner la dernière intervention de la DDT. Monsieur le Maire, il va falloir arrêter dans cette ville ce qui est fait depuis plus de 10 ans, c'est de demander des dérogations. Oui. Par exemple, à l'Hôtel de Ville nous n'avons pas d'ascenseur, même pas pour les personnels. Nous avons un monte-charge avec une porte qui n'est pas une porte d'ascenseur, qui n'est d'ailleurs pas un ascenseur. Nous allons le faire. Nous allons le faire. Voilà des notions d'accessibilité. Et nous allons tellement bien le faire que nous avons obtenu une subvention assez substantielle de l'Etat sur ce sujet-là et du Conseil Départemental. Donc oui, il y a un projet d'accessibilité, il y a des dépenses qui sont faites mais il y a un certain nombre de subventions qui viennent diminuer l'enveloppe. Premier point. Deuxième point, vous vous étonnez d'avoir une

DM pour remettre de l'équilibre dans les finances, ou pour réorienter des fonds pour répondre à un projet. Bah c'est le propre de la DM. Bah si c'est le propre de la DM.

*Intervention des conseillers municipaux d'opposition inaudible, absence de micro.*

M. BOUTARD : Bah enfin excusez-moi quand j'ai emprunté six millions cinq à la Com Com pour faire l'équilibre budgétaire, personne ne s'en est offusqué. Là, on fait un emprunt à hauteur de 335 000 euros qui est un emprunt d'équilibre et vous savez pertinemment si vous connaissez les finances publiques depuis aussi longtemps ce que veut dire un emprunt d'équilibre. Un emprunt d'équilibre n'est pas obligatoirement un emprunt contracté. Nous ne le contracterons que si nous en avons besoin. C'est un emprunt d'équilibre. Et quant à l'achat de PRESTAL, ce choix a été fait par le Conseil Municipal de ce soir, avec un vote majoritaire. Le financement effectivement il vous est expliqué. 482 000 de réaffectation de crédits et l'explication entre autres est sur un certain nombre de chantiers et vous le savez pertinemment et la Ville d'Amboise est traitée comme les autres collectivités et comme les particuliers, d'un report d'un nombre conséquent de reports de chantiers pour une incapacité par les entreprises de les faire dans les délais. Alors ça, je vais vous dire c'est un sujet et vous pouvez faire pression, je ne suis pas un magicien, je suis les dossiers de la ville, ça je pense qu'on ne peut pas le remettre en cause. Mais en tout cas, sur un certain nombre de chantiers, nous sommes contraints, et j'en parle souvent avec mes collègues, de reports parce qu'il y a un problème à la fois sur les ressources humaines dans les entreprises et deuxièmement sur les matériaux, en tout cas sur la fourniture en matériaux.

Mme SANTACANA : Monsieur le Maire, si vous me permettez, je suis d'accord avec vous pour les matériaux en ce moment on a tous enfin tout le monde a ...

M. BOUTARD : Ah tout le monde.

Mme SANTACANA : Par contre, une fois que ces matériaux vont être livrés, il faudra bien les payer ces ces travaux.

M. BOUTARD : Bah bien sûr.

Mme SANTACANA : Et bien donc à ce moment-là ça va se retransformer en emprunt ?

M. BOUTARD : Pas du tout.

Mme SANTACANA : Bah bien sûr que si.

M. BOUTARD : Bah non.

Mme SANTACANA : Bah. Là vous les mettez, vous les mettez en crédits mais il y a un moment il va falloir les payer, une fois que vous les aurez payés, vous ne les aurez plus dans la caisse de la mairie.

M. BOUTARD : Mais Madame SANTACANA, il ne vous a pas, il ne vous est quand même pas inconnu qu'après l'année 2021, il va y avoir l'année 2022 et que la préparation budgétaire de 2022 tiendra compte de ces reports.

Mme SANTACANA : Mais on est d'accord mais ça fera de l'emprunt supplémentaire.

M. BOUTARD : Mais pas du tout, c'est pas de l'emprunt. Bah on verra. Et à la fois, et à la fois, je pense que si je...on remontrera la courbe de l'emprunt de la Ville d'Amboise sur ces 15 dernières années, elle a eu recours à l'emprunt. Bah alors ?

M. RAVIER : C'est pas le problème, le problème c'est de le faire sur une DM.

M. BOUTARD : Bah c'est le propre d'une DM, excusez-moi Monsieur RAVIER de vous l'apprendre ce soir. Y-a-t-il des questions ? C'est le propre d'une DM justement, vous venez d'apprendre quelque chose Monsieur RAVIER. J'en suis très heureux. Y-a-t-il d'autres questions ? Alors si vous parlez tous en même temps sans demander la parole, ici ce n'est pas un poulailler, on demande la parole, on prend la parole. Et je la donne.

Mme SANTACANA : Ce qu'on veut vous dire, c'est que pour nous, une décision modificative, une décision modificative, ce n'est pas un nouveau budget, c'est juste une variable d'ajustement. C'est pas, il n'y a pas 800 000 euros d'écart sinon on refait un budget. Et donc par voie de conséquence, ce qu'on veut vous dire c'est que le budget a pas forcément été fait au mieux.

M. BOUTARD : Alors je peux vous dire Madame SANTACANA que sur une décision modificative, vous auriez une arrivée de subventions importantes qui pourraient être d'un million, vous seriez obligée de faire une DM et de les réaffecter. Donc ne dites pas qu'une DM...

Mme SANTACANA : Mais là on n'est pas en crédits on est en débits...

M. BOUTARD : Mais et à la fois c'est de la réaffectation de crédits, il y a un emprunt de 300 000 sur 330 000, un emprunt d'équilibre qui ne sera peut-être même pas contracté. Alors voilà si maintenant je vous ai appris quelque chose, et puis vous savez...

Mme SANTACANA : Vous ne nous avez rien appris Monsieur BOUTARD.

M. BOUTARD : Je n'ai pas pour prétention de vous convaincre parce que de toute façon je ne vous convaincras pas, donc j'ai bien compris quel était le sens de vos questions. ...en tout cas je vous donne les éléments et c'est notre choix. Que vous disiez ce n'est pas comme ça ce n'est pas bien, c'est notre choix et nous l'assumons. Et je pense que bien au contraire, cela crée aussi une dynamique dans notre ville et je crois en avoir déjà quelques retours au bout d'un an et demi. Je crois. Et on en aura d'autres. Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? 10 voix contre. Le reste est pour. Merci mes chers collègues d'avoir compris ce qu'était cette DM.

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : FINANCES

#### Décision Modificative n°2 de 2021

Par ses délibérations des 31 mars et 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2021 et la Décision Modificative n°1 pour un montant total de :

- ♦ 19 332 606.97 € en dépenses et en recettes de fonctionnement

- ♦ 8 316 274.79 € en dépenses et en recettes d'investissement

La Décision Modificative proposée permet de réajuster les crédits nécessaires à l'activité des services :

La Décision Modificative n°2 s'élève à :

- ♦ + 188 464.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- ♦ + 437 204.00 € en dépenses et en recettes d'investissement

Compte tenu de ces opérations, le budget total représente :

- ♦ En dépenses et en recettes de fonctionnement : 19 521 070.97 €
- ♦ En dépenses et en recettes d'investissement : 8 753 478.79 €

La commission des Finances réunie le 5 novembre 2021 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 23 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- ♦ D'approuver la Décision Modificative n°2 détaillée dans le tableau ci-annexé.

POUR : 23

CONTRE : 10 (M. Denis CHARBONNIER, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Admissions en non-valeur, créances éteintes. Je laisse la parole à Madame Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY :

Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- ♦ **Créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune.
- ♦ **Créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Le service de gestion comptable de Loches a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en créances éteintes. Cela concerne un titre émis en 2020, pour des frais de cantine et d'accueil périscolaire. Les sommes restantes à recouvrer sont inférieures au seuil de poursuite de 100 €.

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ D'admettre la somme de 93.39 € en créances éteintes au compte 6542

Donc il s'agit d'une famille qui a été reconnue en situation de surendettement par la commission donc voilà.

M. BOUTARD : Très bien, je pense qu'il n'y a pas de question sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : FINANCES

#### Admissions en non-valeur – Créances éteintes

Depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 2011, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » est subdivisé en :

- **Créances admises en non-valeurs**, qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune.
- **Créances éteintes**, pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.

Le service de gestion comptable de Loches a transmis à la Ville d'Amboise l'état des recettes irrécouvrables pour demander leur admission en créances éteintes. Cela concerne un titre émis en 2020, pour des frais de cantine et d'accueil périscolaire. Les sommes restantes à recouvrer sont inférieures au seuil de poursuite de 100 €.

La commission des Finances réunie le 19 octobre 2021 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'admettre la somme de 93.39 € en créances éteintes au compte 6542

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Délibération numéro 130, création d'un Conseil Municipal des enfants. Je laisse la parole à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant la volonté de la municipalité de stimuler la participation active des Amboisiens - et en particulier de la jeunesse - à la vie de la cité,

Il est proposé de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Ce projet s'insère dans un contexte de promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté de l'enfant comme nous y encourage les textes suivants :

- La convention Internationale des droits de l'enfant, notamment ses articles 12 et 13 sur la liberté d'opinion et d'expression des enfants.
- La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fixant comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

- Les 11 mesures gouvernementales du 22 janvier 2015 sur la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
- La loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 qui encourage la citoyenneté et l'émancipation des jeunes.

De même, il s'inscrit parmi les engagements auprès de l'UNICEF qui nous prévalent le titre de Ville Amie des Enfants obtenu le 22 septembre 2021.

Le but de ce projet est de favoriser une participation des jeunes amboisiens à la vie de la cité sur un registre consultatif, en veillant à enrichir leur éducation à la citoyenneté.

Ainsi, les objectifs sont de :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge en les familiarisant avec les processus démocratiques
  - ♦ Organiser les élections (la campagne, le vote, le scrutin)
  - ♦ Expliquer aux jeunes élus le fonctionnement d'une collectivité
- Favoriser la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général
  - ♦ Sensibiliser l'enfant aux intérêts de la collectivité
  - ♦ Encourager les actions de prévention ou de solidarité
  - ♦ Permettre aux enfants de donner leurs avis sur la vie locale
  - ♦ Initier les enfants à la gestion de projet
- Favoriser la consultation et la participation des enfants à la vie de la cité
  - ♦ Représenter la jeunesse amboisienne auprès des élus locaux
  - ♦ Recueillir l'avis des enfants sur des projets d'aménagements urbains
  - ♦ Encourager l'implication des enfants aux événements de la cité

Le Conseil Municipal des enfants serait alors composé d'un binôme respectant la parité fille-garçon élu parmi les élèves de CM2 de chacune des six écoles élémentaires de la ville (y compris l'établissement privé).

Ainsi douze écoliers siègeraient au sein du conseil pour un mandat d'un an.

Le corps électoral serait composé de l'ensemble des élèves de CM1 et de CM2 de chacune de ces écoles.

L'installation de cette instance doit reposer sur un processus démocratique clair et adapté à l'enfant. C'est l'occasion de sensibiliser l'ensemble des élèves aux valeurs républicaines, en leur offrant la possibilité de se présenter et de pouvoir voter pour le candidat de leur choix.

Cette élection joue un rôle pédagogique non seulement pour les candidats, mais également pour les élèves qui seront amenés à voter.

Pour mener à bien cette élection, il convient de respecter le déroulement suivant : une période d'information afin de permettre un engagement éclairé, une période de campagne suivie d'une élection et enfin une installation pour officialiser cette nouvelle instance.

Le projet a été présenté à la commission Education et Jeunesse du 6 octobre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'un Conseil Municipal des enfants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place et au fonctionnement de ce conseil.

M. BOUTARD : Merci beaucoup Monsieur BOUCHEKIOUA. Y-a-t-il des questions ? Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Merci Monsieur le Maire. Comme lorsque je ne m'exprime pas j'ai tort, j'aimerais en m'exprimant ne pas avoir tort ce soir pour remercier les débats que nous avons eu lors de la Commission Sports et Citoyenneté avec José BONY, Mélanie THOMAS et puis Guillaume HELLOCO et avec notre collègue Fabien, je m'épargne le nom de famille et je vous l'épargne aussi. Comme on a aussi évoqué, on a eu une grosse réunion de travail sur la démocratie, la citoyenneté, quelle vision on pouvait en avoir parfois collectivement d'ailleurs, quelles que soient nos sensibilités, sur cet intérêt que nous avons à raccrocher la jeunesse à la citoyenneté en France. Alors là, la délibération qui est présentée concerne le Conseil Municipal des jeunes, on est allé un peu plus loin en commission en s'interrogeant sur ce qu'était devenu ou sur ce qui pourrait toujours être le Conseil Intercommunal des Jeunes qui avait été initié il y a quelques années pour ne justement pas faire doublon. Et puis nous avons également évoqué la possibilité de la création, sous votre initiative, d'un Conseil Municipal des collégiens et des lycéens. J'ai exprimé mon point de vue à ce sujet-là mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler, je veux juste le poser ici en séance puisque nous l'avons évoqué en commission, la possibilité que ce Conseil Municipal des collégiens et des lycéens prenne directement une vocation et une dimension intercommunale puisque les jeunes des collèges et des lycées ne sont pas issus que d'Amboise, et que les sujets des nazelliens peuvent interroger, peuvent intéresser les amboisiens comme les pocéens et toute autre commune du Val d'Amboise. Voilà en l'état les réflexions. Evidemment, nous voterons pour cette délibération et j'espère avoir été constructif dans ma prise de parole.

M. BOUTARD : Merci Monsieur LEVEAU. Déjà, félicitons-nous que la Ville d'Amboise ait reçu l'agrément Ville Amie des Enfants par l'UNICEF. Nous avons, c'est un dossier un peu conséquent, avec des auditions, avec un certain nombre de choses à présenter. Et comme il est inscrit, la Ville d'Amboise a obtenu pas ce label mais ce titre le 21 septembre 2021 et la cérémonie, je vous demande d'ailleurs d'en prendre date, aura lieu le 20 novembre, c'est-à-dire l'après-midi. Le matin, nous aurons l'installation du Conseil Municipal des enfants et l'après-midi puisque c'est la journée des droits de l'enfant, nous aurons l'après-midi une manifestation autour de l'UNICEF. Alors pour les plus curieux, hier au soir vous avez peut-être vu le château d'Amboise en bleu, ce n'est pas qu'une famille de Schtroumpf l'a envahi, mais c'est que tout simplement il sera éclairé en bleu pour la journée mondiale des droits de l'enfant, la couleur de l'UNICEF. Voilà, ça fait partie des mobilisations. Pourquoi je parle de l'UNICEF ? Parce que nous sommes dans le cœur même des actions que nous devons mener pour les enfants. Ce que l'on a dit tout à l'heure et ça va dans le même sens, PRE, projet de réussite éducative qu'on étend à l'entièreté de la ville, mais aussi Espace Santé Jeunes pour les collégiens et les lycéens puisque c'est surtout eux. Il y a tout ce parcours à faire. Sur la citoyenneté, ce qui nous a paru important, c'est qu'effectivement nous sommes avec les enfants puisque la ville porte les écoles primaires et maternelles, c'est d'avoir un conseil des enfants qui soit sur le champ de notre responsabilité, c'est-à-dire le primaire. Après concertation, après consultation, il y a eu effectivement on nous a plutôt conseillé de faire CM1/CM2 pour préparer à ce qu'est le rôle du délégué de classe en sixième. Sur le Conseil des Jeunes Intercommunal, je... dans les derniers mois, on s'est rendu compte qu'il restait combien de jeunes ? Trois ? Quatre ? Là effectivement je pense que le modèle du Conseil des Jeunes sur une

Communauté de Communes n'est peut-être pas le meilleur outil. Mais peut-être y aurait-il un outil à avoir autour de la rencontre des délégués de classes des collèges et des lycées. Pour parler d'ailleurs et je vais répondre tout de suite à Monsieur RAVIER même si ce n'était pas une question écrite. Mais vous m'avez saisi et vous avez d'ailleurs saisi la presse aussi pour parler de Samuel PATY. Si nous avons à donner à un espace un nom d'espace en hommage à Samuel PATY, il faudrait le faire avec l'accord des jeunes et de consulter ces jeunes. C'est une réflexion que nous avons eu effectivement avec Atman, Mélanie, Guillaume, et José sur ces questions de la relation entre l'école et la ville. Faut faire attention à ce que la Ville d'Amboise ne fasse pas croire que tous les collégiens soient effectivement de la Ville d'Amboise. Et les lycéens c'est encore pire parce qu'ils viennent de Bléré, Château-Renault et Montlouis. Donc on y retravaillera mais on serait plus à se mobiliser avec les chefs d'établissements, avec les délégués de classes des collèges, avec les délégués de classes des lycées plutôt que de créer une frustration : tu es du territoire, tu as le droit, tu n'es pas du territoire tu n'as pas le droit et de la mobilisation sur le territoire. Et on voit la complexité. C'est quelque chose sur laquelle je vous remercie d'avoir travaillé parce qu'on s'est posé beaucoup de questions sur la temporalité pour ces élèves de CM1/CM2. Faut pas que ce soit plus d'un an. Et c'est pas grave que ce soit tous les ans. Bien au contraire. Pour qu'il y ait aussi cette notion d'une démarche. Je ne vous le cache pas, ils auront une carte d'électeur, ils voteront dans une urne après passage à l'isoloir, il y aura une feuille d'émargement pour rentrer dans le processus de l'apprentissage citoyen. Et après ces jeunes travailleront sur des sujets qui concernent à la fois l'école, mais qui ne concernent pas que l'école, c'est l'aménagement de l'espace public, tout un tas de sujets avec lesquels nous travaillons. Faut pas se tromper parce qu'on a vu souvent ça, ce qui peut nous faire sourire, de faire un Conseil Municipal et de les sortir pour les cérémonies commémoratives. Un Conseil Municipal des Jeunes doit par servir qu'à ça et de les faire croire qu'ils sont des pseudos élus en leur mettant une petite écharpe bleu blanc rouge. Je pense c'est tout un travail sur la citoyenneté et c'est vraiment dans l'engagement de l'UNICEF, vous le verrez le 20 novembre, il y a un engagement profond aussi avec d'autres associations sur cet, ce parcours de l'enfant dans la ville.

Et ce choix d'avoir deux élèves par école, un garçon une fille, est aussi un sentiment que tous les quartiers soient représentés de la même façon. C'est pour ça que nous sommes passés par les écoles. Y-a-t-il d'autres questions ? Oui Madame.

Mme BÉCHET : Oui alors effectivement je n'ai pas pu malheureusement me rendre à la dernière commission je n'ai pas pu en discuter ce jour-là, je vais donc le faire ce soir. Alors c'est vrai que bon moi je suis toujours un peu, non pas contre, mais frileuse par rapport à ce type de projet. Comme vous venez de le dire, si c'est juste pour les sortir et leur mettre une petite écharpe. Voilà. Donc je ne vous prête aucune mauvaise attention à ce jour. Cela dit, je serai attentive au report des actions qui seront menées parce qu'à ce jour, en l'état, on ne peut pas juger de la véritable efficacité de ce type de projets, qui peut-être trop souvent, ne sont que des banderoles ou de la récupération politique ou que sais-je pour voilà essayer de donner un rôle à des enfants à qui on n'en donne pas vraiment. D'ailleurs, si effectivement, ces enfants sont consultés, ce serait super. Ils auront au moins cette chance que nous, nous n'avons pas. Je rebondis sur votre proposition de tout à l'heure de groupe de travail sur PRESTAL. J'en suis ravie parce que des groupes de travail auxquels nous sommes conviés pour l'instant il n'y en a aucun donc voilà. Monsieur PRIEUR en avait évoqué. On les attend encore sur le social. C'était juste un rebond par rapport à ça. J'avais une question un peu plus précise. Je voulais savoir quel était l'intérêt de faire voter des élèves de CM1 alors que ceux-ci ne seront pas élus du tout. Voilà est-ce que c'est un apprentissage pour eux ou est-ce qu'il y a une raison plus particulière. Je trouve ça un peu bizarre. Ils auraient pu ne pas pouvoir se



présenter en CM2, c'était l'idée que ça ne dure pas plus d'un an. Je ne vois pas trop l'intérêt de faire voter des élèves qui ne seront pas élus. Merci.

M. BOUTARD : Alors moi je vais vous dire, ne pas faire voter des élèves qui ne seraient pas élus. Vous savez quand on se présente à une élection municipale, tous les habitants ne sont pas candidats. Heureusement d'ailleurs. Sinon ça serait compliqué au bout du bout. Il faut qu'il y ait la démarche de faire campagne, c'est ce qui est expliqué dans la délibération. C'est la démarche citoyenne de présenter son projet pourquoi pas et c'est l'apprentissage avant l'entrée de la Sixième. Mais à la fois, le corps électoral à partir du CM1 est intéressant justement de commencer à rentrer dans cette démarche. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas candidat que vous n'avez pas le droit de vote. Pardon ?

Mme BÉCHET : Les CM2 ne seront pas candidats ?

M. BOUTARD : Non mais à la fois c'est justement...bah heureusement mais c'est dans cette démarche. On a fait ce choix, ça a été discuté en commission parce que là encore une fois vous dites qu'il n'y a pas de groupes de travail, je tiens à vous dire que les commissions sont là aussi pour travailler sur..

M. ROZWADOWSKI : C'est du foutage de gueule

M. BOUTARD : Pardon ?

M. ROZWADOWSKI : C'est du foutage de gueule

M. BOUTARD : Pardon Monsieur, alors je vais vous dire, dans un Conseil Municipal, vous avez le droit de vous exprimer comme vous voulez mais la politesse et la courtoisie c'est la teneur. Il y a un règlement intérieur. Je vais vous dire, ce genre de propos quand on parle d'un Conseil Municipal des Jeunes, quand on parle de donner l'exemple aux jeunes, et bien c'est fini, moi j'arrête le débat là. Je vais mettre aux voix. Parce que quand on parle comme ça, ce n'est pas la meilleure image qu'on donne aux jeunes. Mesdames, Messieurs, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vous dis c'est honteux de parler comme ça en conseil. Honteux. Surtout quand on parle d'un Conseil Municipal des Jeunes, de citoyenneté et d'exemple à donner.

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : ÉDUCATION**

#### **Création d'un Conseil Municipal des Enfants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant la volonté de la municipalité de stimuler la participation active des Amboisiens - et en particulier de la jeunesse - à la vie de la cité,

Il est proposé de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Ce projet s'insère dans un contexte de promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté de l'enfant comme nous y encourageant les textes suivants :

- La convention Internationale des droits de l'enfant, notamment ses articles 12 et 13 sur la liberté d'opinion et d'expression des enfants.
- La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fixant comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.
- Les 11 mesures gouvernementales du 22 janvier 2015 sur la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
- La loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 qui encourage la citoyenneté et l'émancipation des jeunes.

De même, il s'inscrit parmi les engagements auprès de l'UNICEF qui nous prévalent le titre de Ville Amie des Enfants obtenu le 22 septembre 2021.

Le but de ce projet est de favoriser une participation des jeunes amboisiens à la vie de la cité sur un registre consultatif, en veillant à enrichir leur éducation à la citoyenneté.

Ainsi, les objectifs sont de :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge en les familiarisant avec les processus démocratiques
  - ♦ Organiser les élections (la campagne, le vote, le scrutin)
  - ♦ Expliquer aux jeunes élus le fonctionnement d'une collectivité
- Favoriser la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général
  - ♦ Sensibiliser l'enfant aux intérêts de la collectivité
  - ♦ Encourager les actions de prévention ou de solidarité
  - ♦ Permettre aux enfants de donner leurs avis sur la vie locale
  - ♦ Initier les enfants à la gestion de projet
- Favoriser la consultation et la participation des enfants à la vie de la cité
  - ♦ Représenter la jeunesse amboisienne auprès des élus locaux
  - ♦ Recueillir l'avis des enfants sur des projets d'aménagements urbains
  - ♦ Encourager l'implication des enfants aux événements de la cité

Le Conseil Municipal des enfants serait alors composé d'un binôme respectant la parité fille-garçon élu parmi les élèves de CM2 de chacune des six écoles élémentaires de la ville (y compris l'établissement privé).

Ainsi douze écoliers siègeraient au sein du conseil pour un mandat d'un an.

Le corps électoral serait composé de l'ensemble des élèves de CM1 et de CM2 de chacune de ces écoles.

L'installation de cette instance doit reposer sur un processus démocratique clair et adapté à l'enfant. C'est l'occasion de sensibiliser l'ensemble des élèves aux valeurs républicaines, en leur offrant la possibilité de se présenter et de pouvoir voter pour le candidat de leur choix.

Cette élection joue un rôle pédagogique non seulement pour les candidats, mais également pour les élèves qui seront amenés à voter.

Pour mener à bien cette élection, il convient de respecter le déroulement suivant : une période d'information afin de permettre un engagement éclairé, une période de campagne suivie d'une élection et enfin une installation pour officialiser cette nouvelle instance.

Le projet a été présenté à la commission Education et Jeunesse du 6 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la création d'un Conseil Municipal des enfants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place et au fonctionnement de ce conseil.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

M. BOUTARD : Demande de classement de la Ville d'Amboise en Commune Touristique. Je laisse la parole à Josette GUERLAIS.

Mme GUERLAIS :

Vu l'article L.133-11 du code du Tourisme ;

Vu la délibération du 16 novembre 2015 sollicitant M. le Préfet pour le renouvellement de la dénomination d'Amboise « Commune Touristique » ;

Le tourisme est un axe majeur de l'attractivité de la commune et du territoire. Il est un véritable levier et un indispensable atout pour optimiser l'accueil des touristes, valoriser le patrimoine culturel et accompagner de façon dynamique et pérenne l'économie amboisienne.

Le renouvellement de cette demande permet à la commune :

- L'institution de la taxe de séjour,
- L'autorisation de la vente de boissons lors de certaines manifestations à caractère touristique,
- D'accorder une réduction d'impôt à toute personne réhabilitant un logement acquis et achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 faisant partie d'une résidence de tourisme.

Par ailleurs, la volonté politique de la Ville d'Amboise est d'obtenir à terme, la dénomination de « Station de Tourisme » et cette démarche est préalablement conditionnée par la reconnaissance du statut de « Commune Touristique ».

La commission Commerce et Tourisme, réunie le 6 octobre 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter Madame la Préfète pour le renouvellement de la dénomination de « Commune Touristique » et lui transmettre le dossier constitutif de cette demande.

M. BOUTARD : Merci Madame GUERLAIS, effectivement c'est un dossier que nous prolongeons. Et j'ai déjà saisi Madame la Préfète de Région et Madame la Préfète du Département sur la station de tourisme. Voilà, la procédure est en route. L'installation de l'EPIC se passe, je dois le dire Madame GUERLAIS, très bien, en parfaite concertation avec les différents opérateurs et

avec l'Office de Tourisme Associatif. Voilà. Les choses avancent parfaitement bien. Maintenant, il faut effectivement redonner le statut puisqu'il est arrivé à échéance il faut le redemander sur cette notion de classement de commune touristique.

Y-a-t-il des questions ?

Mme SANTACANA : Non juste une petite remarque par rapport tout à l'heure à votre intervention sur le fait que visiblement la Communauté de Communes éprouvait des difficultés financières. Bah juste notre inquiétude par rapport au fait que la Ville d'Amboise continue bien à percevoir la compensation de la Taxe de séjour qui ne sera plus fléchée à la ville mais à l'office.

M. BOUTARD : Sachant que je vous l'ai déjà dit, ce travail est en cours, c'est-à-dire que comme c'est un établissement public, ce montant que la ville touchait qui finançait un certain nombre d'actions, qui pourront être financés par l'EPIC. Oui c'est le propre de la négociation qui est en train de se mener. D'ailleurs c'est d'une grande logique. Quand vous regardez, et ça me surprend que vous posiez cette question puisque, au compte administratif, vous êtes obligés de faire état de la dépense de la taxe de séjour. Et bien ces dépenses peuvent être portées, pour certaines dont on fera le choix avec le Conseil d'Administration de l'EPIC, en compensation à la Ville d'Amboise. Tout simplement.

Mme SANTACANA : Mais nous y veillerons Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Encore une fois, je tiens à...on peut jouer politiquement, on peut jouer. Mais sincèrement Madame SANTACANA, qui autour de cette table a envie de mettre la ville en défaut ? A envie de mettre la ville en danger ? Personne. Surtout pas dans la situation où l'on vit. Et je pense que d'ailleurs on m'a prêté de très mauvaises intentions sur cette modification d'association en EPIC, et au bout du bout, les plus frileux aujourd'hui saluent l'action et la méthode dans laquelle nous avons entamé cette démarche. Et ce n'est pas pour me flatter. Mais en tout cas, la démarche est bien entamée. J'ai reçu la directrice, j'ai vu le personnel, je remercie Madame GUERLAIS de s'atteler à cette...

Mme SANTACANA : Mais elle s'en va la directrice non ?

M. BOUTARD : Elle est encore directrice.

Mme SANTACANA : Oui mais elle s'en va il me semble.

M. BOUTARD : Elle s'en va effectivement. Et elle l'a dit. Mais Madame GAUDRON, il faut arrêter de faire de l'interprétation quand on demande aux autres de ne pas en faire. Elle ne s'en va pas parce qu'on passe en EPIC, et bien voilà je vous le dis. Elle s'en va parce qu'elle a un projet professionnel, elle me l'a dit clairement, elle l'a dit d'ailleurs publiquement.

Mme GUERLAIS : Elle l'a redit hier soir, au bout de 14 ans, c'est peut-être aussi le moment pour elle de redonner un tournant à sa carrière et de réfléchir à de nouveaux projets. Voilà.

M. BOUTARD : Voilà, donc moi je fais confiance aux propos des gens et je ne les interprète pas d'ailleurs j'ai salué son activité. Et je pense qu'elle-même il était temps qu'elle passe à autre chose et qu'elle avait de nouveaux projets. Voilà maintenant je vais mettre aux voix si ...Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Moi j'avais juste une interrogation concernant la notion de station de tourisme.

M. BOUTARD : Oui.

Mme BÉCHET : C'est un cahier des charges auquel il faut correspondre ?

M. BOUTARD : C'est un cahier des charges auquel il faut correspondre. Je me suis rendu à Châteaudun, commune dont le Maire est un ami. Et commune qui est classée station de tourisme. Châteaudun. Ça peut surprendre.

Mme BÉCHET : Vous n'appréciez pas particulièrement Châteaudun à priori.

M. BOUTARD : Non non mais moi je n'ai pas de jugement de valeur. J'apprécie son Maire, c'est un ami personnel de longue date. Voilà. J'y suis allé pour échanger, j'y suis allé aussi parce qu'il m'avait invité pour les cérémonies de la guerre de 1870. Et donc on en a pas mal discuté ensemble et effectivement c'est un cahier des charges. Le point et ça revient sur la notion d'EPIC, la difficulté que nous avons pour passer en station de tourisme était le blocage du classement de notre Office de tourisme. Voilà. Donc c'est un sujet d'ailleurs s'il était là il approuverait, dont j'avais parlé à une époque avec Claude VERNE où il avait ce projet de passer en EPIC et donc de faire monter en gamme notre Office de tourisme pour passer en classement station de tourisme. Donc il y a tout un cahier des charges effectivement, il y a toute une démarche, il faut que l'office pratique une troisième langue, que le site voilà. Et c'est aussi dans cette démarche là que nous nous engageons pour l'évolution touristique de notre ville.

Mme BÉCHET : D'accord, est ce qu'il y aura par ailleurs une réflexion justement sur le type de tourisme pratiqué par Amboise. Je pense que cette réflexion sera serait intéressante à se poser, peut-être même je ne sais pas avec une consultation citoyenne quel type de tourisme les amboisiens souhaitent avoir. Je pense notamment à la question de logements, de Airbnb, etc. Je pense qu'il y a une réflexion intéressante à avoir tout autour du tourisme, à ce qu'on veut pour cette ville, à un tourisme peut-être plus vertueux, plus vert en l'occurrence. Donc je sais pas si la question aura la possibilité d'être posée peut-être dans un groupe de travail mais je pense qu'elle serait pertinente à aborder.

M. BOUTARD : Alors il faut faire très attention Madame BÉCHET, vous savez la ville et la collectivité ne décident pas de tout. Et d'ailleurs de quel droit le Maire irait dire à des opérateurs touristiques, c'est pas bien ce que vous faites, arrêtez, faites autre chose. Non je le dis très...

Mme BÉCHET : Oui mais il y a des choses à cautionner et des choses que vous pouvez ne pas cautionner. Là j'ai rien à accuser ni rien ni personne mais vous pouvez faire des choix quand même...

M. BOUTARD : Non non moi je ne cautionne pas en économie. On ne cautionne pas en économie. Vous avez un profil touristique de la Ville d'Amboise et vous avez autour de ce profil touristique une activité économique touristique. Je m'explique. Si nous n'avions pas le château et le Clos-Lucé, la Ville d'Amboise ne serait pas une ville touristique. Elle aurait sans doute de l'intérêt, voilà naturel, environnemental mais ne nous mentons pas, c'est l'intérêt château de la Loire plus Clos-Lucé qui d'ailleurs suscitent un grand intérêt touristique et font la vitrine qu'on le veuille ou

non, de notre ville. Pour autant, effectivement, dans l'EPIC, cette réflexion sera portée. Les élus de la Communauté de Communes parce que c'est une compétence communautaire, ce n'est pas une compétence municipale avec les opérateurs touristiques sur le tourisme à vélo, sur le tourisme vert mais à la fois, moi je ne suis pas un idéologue par principe. Je suis quelqu'un qui prône la liberté et je ne vois pas de quel droit un Maire imposerait un mode de tourisme plus qu'un autre puisqu'il est financé par des capitaux privés. Donc là, encore une fois, faisons très attention de ne pas défendre d'un côté la démocratie et la liberté et d'un autre côté d'être castrateur de cette liberté sur le thème économique ou sur le thème à simplement pousser vers des orientations touristiques. Voilà c'est tout. Et je ne pense pas que le tourisme en maison troglodyte, en maison ancienne ou à la fois en parcours en train soit moins bien que celui du parcours à vélo où on sait pertinemment après analyse que c'est une Loire à Vélo par étape puisqu'on ne la fait pas entièrement et qu'il y a des sociétés à côté d'accompagnement pour la plupart.

Mme BÉCHET : D'accord donc si je peux me permettre de synthétiser si j'ai bien compris ce que vous me dites, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises pratiques touristiques c'est selon l'appréciation de chacun en fait ? Selon vous c'est ça ?

M. BOUTARD : Bah oui.

Mme BÉCHET : D'accord.

M. BOUTARD : Bah oui heureusement d'ailleurs.

Mme BÉCHET : Non mais du coup si le sujet se pose on sait au moins qu'on est déjà pas d'accord. Très bien, merci.

M. BOUTARD : Non mais de quel droit j'imposerai un type de tourisme, enfin je veux dire on va fermer les palaces alors voilà...et à la fois, c'est de l'emploi, c'est de l'investissement mais on n'est pas obligé de donner parce qu'on n'est pas les seuls opérateurs touristiques. La ville est un des opérateurs touristiques, un des opérateurs. Alors on a des efforts à faire sur le côté environnemental d'ailleurs les sites touristiques le font, il y a déjà des choses de faites. On est quand même loin des grandes structures urbaines où tout est pollué hein, faut relativiser. La protection de la Loire on y travaille, il y a un gros travail qui s'est engagé avec la DDT entre autres sur les perrets, sur la future gestion de la GEMAPI. Mais en aucun cas vous me ferez dire qu'il faut, qu'il y a un tourisme à défendre plus qu'un autre. Voilà. Je ne suis pas dans cette démarche-là. Oui Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Moi il y a des exemples dans le monde en fait où la volonté politique définit un type de tourisme à mettre en œuvre à favoriser avec sa population...

M. BOUTARD : A quelle échelle Madame GUICHARD ?

Mme GUICHARD : A l'échelle du Costa Rica par exemple ou....

M. BOUTARD : A l'échelle d'un pays.

Mme GUICHARD : Où la population prend part à la mise en valeur de l'environnement et participe à un projet collectif donc il y a des initiatives qui se font. Tout ce qui s'appelle Tourisme Orange où on fait participer également la population dans ce projet politique touristique donc je

suis désolée c'est pas ça se fait dans plein d'endroits. D'ailleurs c'est les tourisms qui sont à la pointe aujourd'hui, à la pointe de la demande et d'ailleurs où on ne considère plus les gens qui viennent visiter les pays ou les villes comme des touristes mais comme des voyageurs et où on réinvente justement cette notion du voyage et de l'accueil des gens. Et je pense que ça ça vaudrait vraiment le coup de faire ça à Amboise également. Voilà d'où l'intervention j'imagine de Justine.

M. BOUTARD : A la grande différence Madame GUICHARD c'est que même si peut-être que certains ont rêvé de faire d'Amboise une principauté, Amboise n'est pas un état. Non non mais arrêtez de faire croire que ce qui se met en place au Costa Rica ou dans d'autres pays...oui nous y travaillons mais c'est un travail qu'on fait avec la Région. La Région y travaille sur le développement touristique. Les communautés de communes y travaillent sur le développement touristique. Sur la participation, oui il y a des activités. Cela ne se fera pas simplement sur la seule ville d'Amboise puisqu'un touriste quand il vient visiter une région il est sur un parcours qui dépasse même la notion de communauté de communes ou de département. Quand les touristes viennent à Amboise, ils vont à Chaumont c'est pour ça que j'ai rencontré Madame COLLEU-DUMONT et que je la verrai à nouveau. J'ai vu le Maire de Blois avec lequel on est en train de réfléchir sur des parcours aussi. J'ai vu le Maire de Tours avec qui on a aussi énormément discuté de ces questions et sur lesquelles avec Emmanuel DENIS j'arrive à trouver des points d'accord voilà. Et avec le Maire de Montlouis aussi sur des parcours à vélo. Mais à la fois sur l'engagement financier que cela impute, vous ne pouvez pas le faire porter par une commune sinon ce sont des projets d'infrastructures et il faut aussi revoir quelle est la compétence de chacun. On est dans un pays avec une démocratie structurée c'est-à-dire que la Région a la compétence économique et développement touristique. J'ai vu le vice-président en charge de ces questions, on va travailler ensemble bien sûr mais ça va se faire sur des territoires beaucoup plus larges qu'une propre commune. Et ce que vous dites au Costa Rica, oui, oui je l'entends mais sur une ville de 13 000 habitants c'est beaucoup plus compliqué à mettre en place.

Mme BÉCHET : Juste un exemple sur lequel vous avez à priori la main complètement. Par exemple, piétonniser un centre-ville. A priori, ça c'est à votre portée. Je dis pas que vous allez pas le faire, c'est juste un exemple.

M. BOUTARD : Bah je vais vous annoncer des petites nouvelles dans les semaines qui viennent.

Mme BÉCHET : On est d'accord que ça c'est un choix de tourisme, ça engage le tourisme et donc on est sur un truc qu'on peut faire de façon vertueuse ou pas. Accepter enfin vous voyez ce que je veux dire. Réguler les voitures ça fait partie aussi de l'accueil touristique donc arrêtez de dire que vous n'avez pas la main sur certaines choses ou qu'il n'y a pas des pratiques touristiques qui sont plus nocives que d'autres. C'est faux.

M. BOUTARD : Mais Madame BÉCHET, ne caricaturez pas non plus...

Mme BÉCHET : Vous faites semblant de pas comprendre...

M. BOUTARD : Le projet d'urbanisation d'une ville, la place du vélo, la place du piéton, la place de la voiture, si vous faites un cœur de ville complètement piéton, il faut faire des parkings relais. Ça s'anticipe, ça se prépare. On ne met pas comme ça les voitures dans un champ...

Mme BÉCHET : Donc il y a bien des pratiques touristiques qui sont...

M. BOUTARD : Nous y travaillons. Mais c'est pas de la pratique touristique. On n'est pas Eurodisney ici on a des habitants, on a des habitants. Le projet touristique doit être compatible avec la vie des habitants d'une ville. Faire le cœur de ville uniquement piéton c'est aussi condamné les gens qui habitent en cœur de ville à n'avoir qu'une démarche piétonne.

Mme BÉCHET : Je ne dis pas que c'était mon avis ou quoi que ce soit, c'est juste un exemple.

M. BOUTARD : Non mais moi je vous dis sincèrement, c'est une démarche et d'ailleurs je vois Monsieur GILLET qui lève la main mais c'est une démarche sur le parcours piéton, sur le parcours vélo, ça ne se met pas en place en 15 jours. Il y a de la réglementation, de voirie, d'aménagement, de largeur de voies, de parcours, et moi je ne veux pas faire d'Amboise une ville pour les touristes, c'est la Ville d'Amboise qui sait accueillir des touristes. Mais il faut avant tout c'est pas ...il n'y a pas de dichotomie sur le projet. Il y a un projet global, on vit à Amboise en sachant accueillir des touristes. Voilà. Donc ce n'est pas une ville qui est que piétonne, pour les touristes ou que circulante pour les amboisiens. C'est de trouver la conciliation. Là-dessus, hier au soir, il y a eu une réunion avec les habitants de la rue Victor Hugo sur l'aménagement de la rue où il y avait plus de 50 personnes, où nous avons eu un échange et où les habitants nous ont fait part de leurs souhaits de la modification de la circulation particulièrement pour les vélos dans cette rue. Donc nos services sur la réglementation, on va leur proposer un certain nombre de projets. Voilà. S'il n'y a plus de questions, Monsieur GILLET pardon.

M. GILLET : Simplement il y a trois sujets-là qui sont abordés c'est super intéressant. Un, il y a si on travaille ou si on travaille avec les autres, bon ça c'est le premier sujet. Après, il y a les potentiels il y a plein de potentiels touristiques. Tout à l'heure, on parlait des machines chez PRESTAL, bon là on ouvre une porte au tourisme industriel qu'on n'a pas encore fait. Il y a l'exploitation de la Loire avec la navigation, il peut y avoir des parcours équestres. Donc là on est sur les cibles d'accord. Et puis après il y a le troisième sujet c'est le comment. Effectivement on peut dévier un peu de la voiture et tout ça en faisant un tourisme plus sur l'accueil de l'habitant, travailler sur des sujets comme ça donc moi je m'arrête là. Il y a des tas de sujets mais à mon avis on peut pas les aborder ce soir parce que c'est vrai que c'est du travail de fond. Et il y a quand même du travail.

M. BOUTARD : Là on est à un Conseil Municipal déjà on va encore me faire le reproche de...Donc ces questions se posent, participer aux commissions, c'est aussi dans ces endroits, les commissions règlementaires, c'est aussi dans ces endroits que l'on peut échanger. Et je peux vous dire que, au bout d'un an et demi de mandat, on ouvre beaucoup de dossiers et on ne peut pas les ouvrir simplement en les ouvrant. Il faut un aspect technique, un aspect réglementaire un aspect financier parce qu'on peut ouvrir tous les dossiers du monde hein, on peut faire toutes les promesses du monde, mais faut les financer au bout du bout. Et sur la partie touristique, je rappelle que la partie touristique et la partie aménagement sont deux choses. Vous savez c'est comme les gens qui disent le parcours à vélo. Le parcours à vélo c'est de l'aménagement de voirie. C'est de l'aménagement de voirie. Et toutes les voiries, on ne peut pas les aménager sur du parcours à vélo. Et pendant des siècles, les vélos ont roulé sur de la voirie classique. Aujourd'hui, il faut faire des routes spécifiques pour les vélos. Ça demande à la collectivité un investissement lourd et on ne peut pas le faire partout. Et à la fois notre Ville d'Amboise est une ville dans laquelle nous les amboisiens nous habitons. Et on ne va pas en faire simplement une cité que touristique. Et l'activité économique, elle ne tourne pas que autour du tourisme à Amboise. Voilà. Donc je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



## DÉLIBÉRATION

### OBJET : TOURISME

#### Demande de classement de la Ville d'Amboise en Commune Touristique

Vu l'article L.133-11 du code du Tourisme ;

Vu la délibération du 16 novembre 2015 sollicitant M. le Préfet pour le renouvellement de la dénomination d'Amboise « Commune Touristique » ;

Le tourisme est un axe majeur de l'attractivité de la commune et du territoire. Il est un véritable levier et un indispensable atout pour optimiser l'accueil des touristes, valoriser le patrimoine culturel et accompagner de façon dynamique et pérenne l'économie amboisienne.

Le renouvellement de cette demande permet à la commune :

- L'institution de la taxe de séjour,
- L'autorisation de la vente de boissons lors de certaines manifestations à caractère touristique,
- D'accorder une réduction d'impôt à toute personne réhabilitant un logement acquis et achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 faisant partie d'une résidence de tourisme.

Par ailleurs, la volonté politique de la Ville d'Amboise est d'obtenir à terme, la dénomination de « Station de Tourisme » et cette démarche est préalablement conditionnée par la reconnaissance du statut de « Commune Touristique ».

La commission Commerce et Tourisme, réunie le 6 octobre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- Solliciter Madame la Préfète pour le renouvellement de la dénomination de « Commune Touristique » et lui transmettre le dossier constitutif de de cette demande.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

\*\*\*\*\*

### Informations aux Élus

M. BOUTARD : Je vais vous donner quelques informations. Alors ce n'était pas une question écrite mais je vous ai répondu sur Samuel PATY, je pense qu'il faut consulter les jeunes. Faut voir. Je pense qu'il faut aussi à un moment donné et cette année on n'a pas pu le faire parce que c'était le 16 octobre, le jour de l'inauguration de la Tour d'Or Blanc, mais d'avoir un moment de réflexion autour de l'engagement professoral et autour des jeunes.

Quelques informations sur les dates importantes si vous voulez bien :

Nous avons hier soir fait effectivement une réunion importante avec les résidents de la rue Victor Hugo, on reviendra sur les conclusions qui vous seront distribuées.

Le déménagement du centre de vaccination de la Salle des Fêtes vers la salle Molière a été fait hier pour être ouvert aujourd'hui. Je suis rassuré des annonces du Président de la République, pour le

moment on n'est que sur une troisième dose des plus de 65 ans. Parce que je me suis dit, il suffit qu'on déménage pour qu'il y ait un afflux de vaccination. Ça aurait été pas très simple mais on l'aurait fait quand même.

Vous savez qu'il y a la cérémonie du 11 novembre ce jeudi matin.

Je vous informe que je suis invité à Vinci le 12 et le 13 novembre, c'est-à-dire à cette fin de semaine, pour la signature du parcours européen Léonard de Vinci avec la constitution de l'association définitive parce qu'elle a déjà été entérinée. Le Maire de Vinci étant le président et je suis son premier vice-président sur les parcours européens Léonard de Vinci et cette association on l'avait passé en Conseil Municipal s'appelle les Chemins de Léonard de Vinci. Voilà donc j'irai représenter notre ville dans cette manifestation qui durera deux jours.

Le 20 novembre, je vous l'ai annoncé tout à l'heure, l'installation du Conseil Municipal des enfants le matin et l'après-midi une mobilisation autour de Ville Amie des Enfants.

Le 27, ah oui il y a le Touraine Primeur la veille. Non c'est la Fête du vin nouveau cette année, c'est les vigneron qui ont souhaité. Ce sera sur la place du Château. Il y a encore quelques vigneron qui font du vin nouveau. Il n'y en a plus beaucoup et puis cette année c'était compliqué sur les volumes. Il en reste plus que cinq.

Le 27 novembre, le lancement des illuminations de Noël.

Vous avez été sollicité pour le congrès des maires à Tours le 30 novembre mais les invitations je crois arrivent. S'il y a encore des gens, il faut vite s'inscrire. Mais je crois qu'on va arriver à son terme parce que je crois que le congrès des maires cette année dépasse les 2 000 personnes. Ça ne devient plus un congrès des maires, ça devient un congrès des élus locaux.

Prochain Conseil Municipal, le 15 décembre 2021.

Le marché de Noël le 18 décembre avec un spectacle assez exceptionnel et nouveau parce que je crois que nous sommes la première commune d'Indre et Loire voire de la Région Centre, pour Noël ce sera un spectacle de drones qui sera proposé. Donc sur le plan environnemental top. Ah je peux vous dire que la société que j'ai vue ce matin, elle dit que sur le plan environnemental il n'y a pas mieux. Ne me faites pas croire qu'il ne m'aurait donné un argument que commercial. En tout cas, je trouve la démarche plutôt sympathique. Et c'est nouveau, et je trouve ça très bien. Comme notre ville a toujours été à la pointe de la modernité.

Et puis je vous invite à réserver votre vendredi 7 janvier pour la cérémonie des vœux à la population si les protocoles nous y autorisent d'ici là.

Voilà, vous avez eu les informations sur les décisions et il n'y avait pas de question écrite.

Donc je vous souhaite une bonne soirée, un bon diner et Monsieur LEVEAU nous n'avons pas dépassé les 04h00.